



Bulletin Officiel

N°7640 Lundi 29 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

CELLCOM	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	20
----------------------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	21
----------------------------------	----

COMMUNIQUES DE PRESSE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES -ARTES	24
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	25
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE	26
SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG	27
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- CELLCOM
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- CELLCOM

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Sur demande du Conseil du Marché Financier, CELLCOM précise que les faits relevés par les commissaires aux comptes et ayant fait l'objet d'une révélation au Procureur de la République en mars 2026 concernent des infractions commises par deux commerciaux de la société.

À la suite des conclusions des conseils de discipline constitués à cet effet, CELLCOM a procédé, en mars et avril 2026, à la résiliation des contrats de travail des deux commerciaux concernés.

Les clients suivis par ces derniers ont été informés de cette réorganisation et leurs portefeuilles ont été immédiatement réaffectés à deux autres commerciaux afin d'assurer la continuité des activités de la société et de préserver la qualité des relations avec la clientèle.

Dans le cadre de la préservation de ses droits, la société a également déposé plusieurs plaintes pénales au cours de l'année 2026.

À la date du présent communiqué, le montant net provisionné dans les comptes de la société pour couvrir les passifs éventuels liés à cette affaire s'élève à 228 KDT, sur la base des procédures judiciaires engagées à l'encontre des deux commerciaux concernés.

L'ensemble de ces mesures a été entrepris dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2025.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2025.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2025.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2025.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Nomination et renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
12. Approbation de la nomination, par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires, d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
13. Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
14. Pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium TPR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation du résultat 2025

Bénéfice Net 2025	33 886 332
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-2 850 000
Résultat disponible	31 036 332
Résultat reportés	84 027 027
Dont le montant de la prime d'émission devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (<i>Distribuable en franchise de retenue à la source 360 000 DT</i>)	
Bénéfice distribuable	115 063 359
Prélèvement pour Fonds social	1 500 000
Dividende décidé (soit 0,450 DT par action) (*)	22 500 000
Report à nouveau <i>(dont 360 000 DT distribuable en franchise de retenue à la source)</i>	91 063 359

(*) La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 30/07/2026.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, une retenue à la source de 10% est opérée sur la distribution de dividendes.

Le reliquat du report à nouveau en franchise de la retenue à la source s'élève donc à 360 000,000 DT et sera inscrit au bilan de la société comme étant des fonds propres provenant des exercices antérieurs au 31/12/2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cent Mille (100.000) Dinars pour l'exercice 2025, et charge le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit, au titre de l'exercice 2025, à Quarante Mille (40.000) Dinars, et charge le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2028 :

- Mr. Yahia BAYAHI

- Mr. Taieb BAYAHI
- Mr. Ferid Ali BEN BRAHIM
- Mme. Emna KALLEL, administratrice indépendante.
- La Société LLOYD ASSURANCE – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- La Société CFI – Représentée par Mr. Yahia BAYAHI

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Malek BAYAHI en qualité d'administrateur pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée élective des actionnaires minoritaires du 30/06/2026 à 14H30, de Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/21/2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

(On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer/renouveler le cabinet d'expertise comptable « xxxxxxxxxxxx » représenté par Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité de commissaire aux comptes de la société et de nommer/renouveler le cabinet/Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Les deux commissaires aux comptes ont déclaré d'entretenir aucune relation d'association ni aucun lien de nature à limiter l'indépendance de l'un vis à vis de l'autre.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ARTES réuni le 24 juin 2026 a décidé de distribuer un dividende de 0,400 dinars par action, dont la date de détachement est fixée pour le 22 juillet 2026. Ces dividendes seront mis en paiement le 24 juillet 2026.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société Atelier du Meuble intérieurs porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2026, le montant total des dividendes relatifs à l'exercice 2025 s'élève à 1 916 801,145 dinars. Ce qui correspond à un dividende de 0,315 dinar par action, soit 31,5% du nominal.

La date de détachement est prévue pour le jeudi 27 août 2026 et la date de mise en paiement des dividendes est fixée pour le lundi 31 août 2026.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne
Siège social : Centre Urbain Nord – Rue Mahmoud Shili
International City Center (tour des bureaux) – 1082 Tunis

La Société Immobilière Tuniso-seoudienne porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 11 juin 2026, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un montant de dividende de 780 000 dinars soit 0,050 dinar par action.

La **date de détachement** des dividendes est fixée pour le **06 Juillet 2026**. La date de mise en paiement est fixée pour le **08 juillet 2026**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros " SOTUMAG " réunie le 10 juin 2026 a décidé de distribuer un dividende de 0,580 Dinar par action.

Les dividendes seront mis en paiement le 10 juillet 2026.

La date de détachements du dividende est fixée le 08 juillet 2026.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	135,448
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	190,504
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	155,956
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	171,159
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	160,316
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	168,362
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	152,331
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	63,137
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	46,445
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09		153,423	158,059
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	138,083
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	138,351
13 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		115,794	119,794
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	110,482
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		108,373	111,563
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25		101,925	104,417
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		23,481	24,114
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	168,065
19 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	159,074
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	15,240
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	233,894
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	130,522
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		132,985	136,898
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	19,155
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	118,103
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,617
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	90,377
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	193,824
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	156,938
30 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	143,596
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	263,119
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	880,131
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	288,628
34 FCP VALEURS AL KAOTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	160,731
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	213,372
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	264,238
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	245,735
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	45,906
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	129,049
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,629
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,936
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	142,786
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 512,505
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	469,260
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	5,369
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	4,451
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	64,751
48 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,625
49 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,917
50 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	2,131
51 FCP PERS ONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	26,186
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	21,861
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	27,702
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	7 555,073
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	171,474
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26			100,934
SICAV ACTIONS					
57 UBCEI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	164,210
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	2,523

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,709	112,751
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,709	99,757
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,428	106,487
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,220	104,261
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,662	110,709
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	105,056	105,106
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,373	102,420
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,971	107,006
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	106,149	106,201
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,666	104,698
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,884	104,933
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	103,089	103,138
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,243	108,291
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	103,170	103,220
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,583	109,668
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,570	107,616
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,273	102,320
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,589	113,638
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,281	107,329
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,838	109,881
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	106,129	106,175
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 041,942	1 042,405
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 605,761	10 610,684
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,879	105,921
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,328	115,380
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,427	107,790
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,926	105,265
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	100,827	101,851
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	197,433	201,437
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,830	20,171
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	461,661	469,804
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	289,070	3 416,869	3 457,498
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,830	76,892
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,226	57,245
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	116,307	116,725
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	30,011	30,694
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	30,100	30,454
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,683	23,839
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	131,211	132,447
98 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	134,928	138,507
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	135,010	137,984
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	120,096	120,811
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	155,755	159,399
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	19,237	19,561
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	161,621	163,782
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	130,242	132,491
105 FCP LEPTIS CEA	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	19/06/26				99,999	99,998
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	156,279	158,029
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	235,588	241,566
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	246,895	259,820
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	277,721	289,084
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	239,860	244,911
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	233,254	241,197
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,907	49,881
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 286,847	15 786,499
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	167,229	167,229	167,960
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	8 033,220	8 277,947
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,392	17,014
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	235,134	247,892
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 058,326	18 684,437
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 111,086	16 351,945
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 566,276	14 009,864
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 253,511	15 761,653
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 787,730	14 216,161
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	19,458	21,259
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,935	164,276
125 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,400	198,564
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,611	166,061
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	171,391	173,260
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 684,010	1 745,838

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama - » et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Soldes arrêtés au	
		31 Décembre	
		2025	2024
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		516 927	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
Immobilisations incorporelles nettes	A.1	150 653	-
Immobilisations corporelles		3 604 172	3 483 498
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 218 103)	(3 105 542)
Immobilisations corporelles nettes	A.1	386 068	377 956
Immobilisations financières		2 290 486	2 290 486
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(611 732)	(381 732)
Immobilisations financières nettes	A.2	1 678 754	1 908 754
Total des actifs immobilisés		2 215 475	2 286 710
Total des actifs non courants		2 215 475	2 286 710
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		10 450 825	8 666 013
- Provisions sur stocks		(2 468 735)	(2 272 203)
Stocks nets	A.3	7 982 090	6 393 810
Clients et comptes rattachés		22 185 547	21 098 143
- Provisions sur comptes clients		(8 551 657)	(8 090 057)
Clients et comptes rattachés nets	A.4	13 633 890	13 008 086
Autres actifs courants		10 747 184	10 039 351
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 093 331)	(1 093 331)
Autres actifs courants nets	A.5	9 653 853	8 946 020
Liquidités et équivalents de liquidités	A.6	611 039	1 453 038
Total des actifs courants		31 880 872	29 800 954
Total des actifs		34 096 347	32 087 664

SOCIETE CELLCOM SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Soldes arrêtés au 31 Décembre		
		2025	2024 (*)	2024
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		4 461 532	4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)	(145 912)
Résultats reportés		(4 212 288)	(5 063 914)	(5 063 914)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416	5 581 416
Modifications comptables		(1 061 668)	(612 433)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 599 969	5 197 579	5 810 012
Résultat net de l'exercice		566 245	402 391	851 626
Total des capitaux propres avant affectation	A.7	6 166 214	5 599 970	6 661 638
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	A.8	357 947	224 845	224 845
Provisions pour risques et charges	A.9	482 460	471 765	471 765
Total des passifs non courants		840 407	696 610	696 610
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	7 923 030	11 229 139	11 229 139
Autres passifs courants	A.11	3 008 374	2 224 062	1 162 394
Concours bancaires	A.12	16 158 322	12 337 883	12 337 883
Total des passifs courants		27 089 726	25 791 085	24 729 416
Total des passifs		27 930 133	26 487 694	25 426 026
Total des capitaux propres et des passifs		34 096 347	32 087 664	32 087 664

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

SOCIETE CELLCOM SA

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le		
		2025	2024 (*)	2024
Produits d'exploitation				
Revenus	B.1	56 264 027	62 538 041	62 538 041
Total des produits d'exploitation		56 264 027	62 538 041	62 538 041
Charges d'exploitation				
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	(51 227 888)	(56 394 451)	(55 945 216)
Charges de personnel	B.3	(1 866 568)	(2 081 767)	(2 081 767)
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	(1 011 388)	(401 480)	(401 480)
Autres charges d'exploitation	B.5	(1 711 379)	(1 692 531)	(1 692 531)
Total des charges d'exploitation		(55 817 223)	(60 570 229)	(60 120 994)
Résultat d'exploitation		446 804	1 967 812	2 417 047
Charges financières nettes	B.6	287 650	(1 454 712)	(1 454 712)
Autres gains ordinaires	B.7	29 823	66 075	66 075
Autres pertes ordinaires	B.8	(64 965)	(28 225)	(28 225)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		699 312	550 950	1 000 185
Impôt sur les bénéfices	B.9	(133 068)	(148 559)	(148 559)
Résultat net de l'exercice		566 245	402 391	851 626

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

SOCIETE CELLCOM SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Etat des flux de trésorerie	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre		
		2025	2024 (*)	2024
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>				
Résultat net		566 245	402 391	851 626
Ajustements pour :				
*Amortissements et provisions		1 011 388	401 480	401 480
*Variation des :				
Stocks		(1 784 812)	(2 547 985)	(2 547 985)
Créances clients		(1 087 404)	(4 452 071)	(4 452 071)
Autres actifs		(707 832)	1 506 383	1 506 383
Fournisseurs et autres dettes		(2 521 797)	4 621 394	4 172 159
Intérêts courus		14 339	99 272	99 272
*Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	(29 000)	(29 000)
*Moins-value sur cessions d'immobilisations		-	14 167	14 167
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	C.1	(4 509 873)	16 031	16 031
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(271 326)	(208 053)	(208 053)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	189 000	189 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	C.2	(271 326)	(19 053)	(19 053)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Variations des crédits leasing (Principal)		183 428	(59 152)	(59 152)
Variation des crédits de financement à court terme		4 573 905	1 083 563	1 083 563
Variation des crédits de mobilisation des créances		(1 488 248)	571 347	571 347
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	C.3	3 269 085	1 595 758	1 595 758
Variation de trésorerie		(1 512 114)	1 592 736	1 592 736
Trésorerie au début de l'exercice		1 440 984	(151 753)	(151 753)
Trésorerie à la clôture de la période	C.4	(71 131)	1 440 983	1 440 983

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES **AU 31 DECEMBRE 2025**

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CELLCOM SA

Données Générales

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	4 461 532 Dinars
Nombre d'actions :	4 461 532 actions de 1 Dinar chacune.
Siège social :	25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie
Registre de commerce :	Tunis - B112591998
Matricule fiscal :	624926H/A/M/000
Directeur Général :	M. Hamed Bougamra
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG

La société CELLCOM a été fondée en Décembre 1997, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée « SARL » et s'est spécialisée dans les produits HiTech.

La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés.

En 2006, CELLCOM a créé sa propre marque EVERTEK qu'elle a commencé à commercialiser au début sous la forme de produits multimédia et électroménager.

En 2007, elle est devenue le distributeur des lignes et des cartes de recharge de Tunisie Télécom.

En 2008, la société a commencé à commercialiser les téléphones mobiles sous sa propre marque EVERTEK. Cette gamme de produits a été diversifiée par la suite pour s'aligner avec les évolutions techniques et technologiques (Smartphones, tablettes, etc.).

En Décembre 2012, la société a changé sa forme juridique en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

En Janvier 2014, CELLCOM a ouvert son capital au public à hauteur de 31% dans le cadre de son introduction au marché principal de la cote de la bourse de Tunis. Suite à cette opération, le capital de la société a été porté à 4 461 532 Dinars.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les Etats Financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le Cadre Conceptuel de la Comptabilité Financière et les Normes Comptables Tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 Décembre. La société établit également des Etats Financiers intermédiaires au 30 Juin de chaque année pour les besoins de se conformer à la réglementation régissant les sociétés cotées en bourse.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

III. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en utilisant les taux suivants :

Catégories	Taux
LOGICIELS	33%
MATERIEL ET OUTILLAGES	15%
MATERIELS DE TRANSPORT	20%
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT INSTALLATIONS	10% et 33%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	20%
MATERIELS INFORMATIQUES	33%
MATERIELS DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	33%

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Éléments libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- i) L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- ii) Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- iii) Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- iv) Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

IV. INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS

A. NOTES DU BILAN

A.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 536 721 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 377 956 Dinars au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	Dotations	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2025
Logiciels	366 274	-	366 274	366 274	-	366 274	-	-
Immobilisations en cours	-	150 653	150 653	-	-	-	-	150 653
Immobilisations incorporelles	366 274	150 653	516 927	366 274	-	366 274	-	150 653
Matériels et outillages	146 064	-	146 064	144 020	986	145 006	2 044	1 058
Agencements, aménagements et installations	1 163 444	-	1 163 444	1 089 106	29 059	1 118 165	74 338	45 279
Equipements de bureau	191 415	2 690	194 104	179 525	3 464	182 988	11 890	11 116
Matériels informatiques	413 173	6 983	420 156	392 384	14 009	406 393	20 789	13 763
Matériels de transport	23	-	23	23	-	23	-	-
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 547 381	111 000	1 658 381	1 278 485	65 043	1 343 528	268 895	314 852
Immobilisations en cours	22 000	-	22 000	22 000	-	22 000	-	-
Immobilisations corporelles	3 483 498	120 673	3 604 172	3 105 542	112 561	3 218 103	377 956	386 068
Total des immobilisations	3 849 772	271 326	4 121 099	3 471 816	112 561	3 584 377	377 956	536 721

A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 678 754 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 1 908 754 Dinars solde au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Titres de participation	1 973 994	1 973 994
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
Total brut	2 290 486	2 290 486
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(611 732)	(381 732)
Total net	1 678 754	1 908 754

Le détail des titres de participation se présente comme suit au 31 Décembre 2025 :

En TND	Montant bruts	Provisions	Montants nets
CELLCOM RETAIL	517 975	(287 975)	230 000
CELLCOM CI	307 020	(307 020)	-
CELLCOM International	149 999	(4 947)	145 052
CELLCOM Distribution	999 000	-	999 000
Total	1 973 994	(599 942)	1 374 052

A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 7 982 090 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 6 393 810 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Stock de marchandises	8 725 811	8 666 013
Stock en transit	1 725 014	-
Total brut	10 450 825	8 666 013
Provision pour dépréciation stocks	(2 468 735)	(2 272 203)
Total net	7 982 090	6 393 810

A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 13 633 890 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 13 008 086 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Clients ordinaires	9 979 284	9 609 652
Chèques impayés	3 254 448	3 338 052
Clients douteux	2 891 867	2 821 280
Traites impayées	2 339 069	1 851 071
Effets à recevoir	2 117 645	2 232 569
Clients factures à établir	1 603 235	1 245 519
Total brut	22 185 547	21 098 143
Provisions pour dépréciation clients	(3 082 265)	(3 025 067)
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 469 392)	(5 064 990)
Total net	13 633 890	13 008 086

Le solde présenté ci-dessus inclut des créances en monnaies étrangères qui n'ont pas encore pu être rapatriées par la société en raison de la défaillance des clients correspondants. La Direction de la société est en train de mener les actions nécessaires auprès de la BCT et les démarches juridiques auprès des clients afin de se conformer à la réglementation de change.

A.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 9 653 853 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 8 946 020 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Débiteurs divers	6 304 511	5 983 418
Etat, impôts et taxes	3 748 216	3 472 318
Comptes transitoires	461 737	461 737
Charges constatées d'avance	83 283	73 171
Fournisseurs, avances et acomptes	75 196	129
Prêts au personnel	35 692	17 207
Assurance groupe	25 347	25 660
Avances au personnel	5 128	310
Receveur des finances	5 091	5 091
Compte d'attente débiteur	2 983	310
Total brut	10 747 184	10 039 351
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 331)	(1 093 331)
Total net	9 653 853	8 946 020

A.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 611 039 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 1 453 038 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Banque de l'Habitat	585 837	1 218 744
Attijari Bank	10 015	106 240
Effets et chèques à l'encaissement	6 692	13 612
C.C.P	7 992	114 010
Caisse courante	503	344
Amen Bank	-	88
Total	611 039	1 453 038

A.7 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Libellés	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Résultats reportés	Réserves pour régulation	Actions propres	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2024 avant retraitement	4 461 532	826 890	5 581 416	(5 063 914)	150 000	(145 912)	851 626	-	6 661 638
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	(449 235)	(612 433)	(1 061 668)
Capitaux propres au 31 Décembre 2024 après retraitement	4 461 532	826 890	5 581 416	(5 063 914)	150 000	(145 912)	402 391	(612 433)	5 599 969
Affectation du résultat 2024 selon PV de l'AGO du 30/06/2025	-	-	-	851 626	-	-	(402 391)	(449 235)	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	566 245	-	566 245
Capitaux propres au 31 Décembre 2025	4 461 532	826 890	5 581 416	(4 212 288)	150 000	(145 912)	566 245	(1 061 668)	6 166 214

(*) Le nombre d'actions rachetées par la société en vue de régulariser le cours boursier s'élève au 31 Décembre 2025 à 55 061 actions (soit 1,2%). Le coût d'acquisition de ces actions s'élève à 145 912 Dinars. La valeur boursière de ces titres s'élève à 175 094 Dinars.

(**) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

A.8 Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 357 947 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 224 845 Dinars au 31 Décembre 2024 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

A.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 482 460 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 471 765 Dinars au 31 Décembre 2024 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par la société.

A.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 7 923 030 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 11 229 139 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Fournisseurs étrangers	4 622 367	10 026 860
Fournisseurs locaux	3 300 663	1 202 279
Total	7 923 030	11 229 139

A.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 3 008 374 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 2 224 062 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Charges à payer	1 601 832	1 234 181 (*)
Dettes fiscales	454 973	120 098
Clients créditeurs	246 284	234 506
Recettes en instance d'affectation	193 897	193 897
Comptes courants associés	150 000	150 000
Dettes sociales	129 432	128 535
Dettes envers le personnel	127 580	105 462
Autres créditeurs divers	91 773	45 716
Compte d'attente	8 802	8 802
Assurance groupe	3 801	2 865
Total	3 008 374	2 224 062

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 16 158 322 Dinars contre 12 337 883 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Crédit de financements	11 944 561	7 370 657
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	3 306 484	4 794 732
BH	670 671	810
Intérêts courus	126 914	112 576
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	98 193	47 865
Tunisie Factoring	6 139	6 139
Chèques et virements à payer	5 105	5 104
Amen Bank	255	-
Total	16 158 322	12 337 883

NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

B.1 Revenus

Les revenus s'élèvent à 56 264 027 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 62 538 041 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Chiffre d'affaires brut	56 264 027	62 538 041
Total	56 264 027	62 538 041

B.2 Coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 51 227 888 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 56 394 451 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignations	2025	2024
Achats de marchandises consommés	37 285 085	43 004 980
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 690 674	2 572 904
Variation de stocks	(59 798)	(2 547 985)
Frais sur achats de marchandises	11 277 561	13 451 899 (*)
RRR obtenus sur achat	34 366	(87 347)
Total	51 227 888	56 394 451

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

B.3 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 866 568 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 2 081 767 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Rémunérations brutes	1 510 528	1 699 752
Cotisations sociales	291 806	321 464
Assurances groupe	64 235	60 551
Total	1 866 568	2 081 767

B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 à 1 011 388 Dinars (Dotation nette) contre 401 480 Dinars (Dotation nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	1 170 277	384 698
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	230 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	196 530	-
Dotations aux amortissements	112 561	155 344
Dotations aux provisions pour risques et charges	29 558	63 244
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	-	36 328
Reprises sur provisions des stocks	-	(164 590)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(18 862)	-
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(708 676)	(73 543)
Total	1 011 388	401 480

B.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 711 379 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 1 692 531 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Honoraires et commissions	385 700	308 614
Frais de Marketing	315 652	385 323
Locations	263 922	253 121
Achats non stockés	193 184	189 693
Entretiens et réparations	103 627	84 563
Impôts et taxes	93 114	151 552
Frais bancaires	67 897	96 512
Autres services extérieurs	59 337	95 796
Jetons de présence	57 500	31 250
Assurances	52 992	57 428
Etudes, documentations Formations	42 187	27 862
Déplacements Missions Réceptions	40 179	81 727
Frais de télécommunication	33 599	37 653
Transport	22 127	19 914
Publicités, publications et relations publiques	13 645	16 476
Sous-traitance	-	166
Transfert de charges	(33 283)	(145 118)
Total	1 711 379	1 692 531

B.6 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 287 650 Dinars (Produit nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 1 454 712 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 197 934	1 080 918
Intérêts d'escompte et encaissements effets	151 860	30 822
Agios débiteurs	50 367	4 570
Intérêts Hannibal Lease	46 851	31 486
Agios Créditeurs	(3 989)	(7 201)
Différences de change nettes	(1 730 673)	314 117
Total	(287 650)	1 454 712

B.7 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 29 823 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 66 075 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Autres gains	29 823	37 075
Produits nets sur cession des immobilisations	-	29 000
Total	29 823	66 075

B.8 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 64 965 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 28 225 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Autres pertes	33 580	1 830
Pertes sur litiges	25 035	-
Pénalités et amendes	6 350	12 228
Charges nettes sur cession des immobilisations	-	14 167
Total	64 965	28 225

B.9 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 133 068 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 148 559 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

B.10 Résultat par action

Le résultat par action s'élève à 0,129 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 0,091 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024 (*)
Résultat net	566 245	402 391
Nombre total d'actions	4 461 532	4 461 532
Résultat par action	0,127	0,090
Nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)	4 406 471	4 406 471
Résultat par action (hors actions propres)	0,129	0,091

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

B. NOTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total négatif de 4 509 873 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux positif de 16 031 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
Résultat net de l'exercice			566 245
Ajustements pour :			
Amortissements des immobilisations	(3 584 377)	(3 471 816)	112 561
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(611 732)	(381 732)	230 000
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 468 734)	(2 272 204)	196 530
Provisions pour dépréciation des créances clients	(8 551 657)	(8 090 057)	461 601
Provisions pour dépréciation des autres créances	(1 093 331)	(1 093 331)	-
Provisions pour risques et charges	482 460	471 764	10 696
Total 1			1 011 388
Ajustements pour variation des :			
Stocks	10 450 825	8 666 013	(1 784 812)
Créances clients	22 185 547	21 098 143	(1 087 404)
Autres actifs	10 747 184	10 039 351	(707 832)
Fournisseurs et autres dettes	10 931 404	13 453 201	(2 521 797)
Variation des intérêts courus	126 915	112 576	14 339
Total 2			(6 087 506)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			(4 509 873)

C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 271 326 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux négatif de 19 053 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
Décassements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	4 121 099	3 849 772	(271 326)
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			-
Total			(271 326)
Décassements pour acquisitions d'immobilisations financières			
Dépôts et cautionnements versés	316 492	316 492	-
			-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières			
Titres de participation	1 973 994	1 973 994	-
			-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(271 326)

C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 3 269 085 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux positif de 1 595 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
Remboursements d'emprunts leasing (Principal)			
Variations des emprunts leasing à long terme	357 947	224 845	133 101
Variations des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	98 193	47 866	50 327
Total 1			183 428
Variation des crédits de financement à court terme			
Variation des crédits de financement à court terme	11 944 561	7 370 657	4 573 905
Total 2			4 573 905
Variation des crédits de mobilisation des créances			
Variation des crédits de financement en douane	3 306 484	4 794 732	(1 488 248)
Total 3			(1 488 248)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement			3 269 085

C.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie nette présente un solde négatif de 71 131 Dinars au 31 Décembre 2025 contre un solde positif de 1 440 983 Dinars au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au
	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	611 039	1 453 038
Banque de l'Habitat	(670 671)	(810)
Chèques et virements à payer	(5 105)	(5 104)
Tunisie Factoring	(6 139)	(6 139)
Amen Bank	(255)	
Total	(71 131)	1 440 983

V. MODIFICATIONS COMPTABLES

Une correction d'erreur a été opérée lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette correction concerne la non-comptabilisation, au cours des exercices antérieurs, d'une taxation douanière relative à l'encouragement à la création.

Cette taxe, prévue par les dispositions du décret-loi n°30 du 10 juin 2020, est applicable aux produits importés et porte sur les déclarations douanières déposées par la société au cours de la période allant du 11 juin 2020 au 23 septembre 2025.

La notification relative à cette taxation a été reçue en date du 3 décembre 2025 pour un montant total de 1 645 424 DT TTC et 1 384 486 en HT. L'absence de comptabilisation de cette obligation au titre des exercices antérieurs constitue une omission d'un passif.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT 11, cette situation a été traitée en correction d'erreur avec ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025. À des fins comparatives, les données des exercices antérieurs ont été retraitées comme suit :

En Dinars	31/12/2024 avant retraitements	Retraitements	31/12/2024 après retraitements
Bilan "Capitaux propres et passifs"			
Modifications comptables	-	(612 433)	(612 433)
Résultat net de l'exercice	851 626	(449 235)	402 391
Total capitaux propres	6 661 638	(1 061 668)	5 599 969
Autres passifs courants	1 162 394	1 061 668	2 224 062
Total des passifs courants	24 729 416	1 061 668	25 791 085
Total des passifs	25 426 026	1 061 668	26 487 694
Etat de résultat			
Coût d'achat des marchandises vendues	(55 945 216)	(449 235)	(56 394 451)
Total des charges d'exploitation	(60 120 994)	(449 235)	(60 570 229)
Résultat d'exploitation	2 417 047	(449 235)	1 967 812
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 000 185	(449 235)	550 950
Résultat net de l'exercice	851 626	(449 235)	402 391
Etat des flux de trésorerie			
Résultat net	851 626	(449 235)	402 391
Fournisseurs et autres dettes	4 172 159	449 235	4 621 394

VI. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements donnés

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 988 137 DT.

2- Engagements reçus

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 40 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a bénéficié d'un aval de l'AMEN BANK, consenti par M. Mohamed BERHOUMA, en garantie de l'enveloppe de cessions de créances professionnelles de 2 000 000 Dinars, octroyée en 2013.

VII. INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS 2025

1- Cadre de préparation et principe de matérialité financière

La présente note aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, est établie conformément :

- Aux communiqués du CMF du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026
- Aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations en matière de durabilité dans les notes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les informations présentées dans cette note visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de la société CELLCOM SA de comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques et opportunités liés aux changements climatiques peuvent influencer la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de la société CELLCOM SA.

2- Mode de Gouvernance

Le conseil d'administration supervise les activités de la responsabilité sociétale (RSE) et l'intégration progressive des risques et opportunités de durabilité et climatiques dans la stratégie globale de CELLCOM SA. La matérialité financière des enjeux de durabilité, y compris les opportunités et risques climatiques, sera intégrée progressivement aux dispositifs de supervision.

A cet effet, un comité dédié de durabilité est en cours de mise en place sous la supervision du conseil d'administration. Un processus officiel de désignation des membres, avec critères et durée de mandat, est en cours d'élaboration.

Les nominations des membres du comité de durabilité seront pleinement formalisées et documentées. Actuellement les activités et initiatives RSE qui représentent des opportunités en matière de la durabilité sont actuellement supervisées par la direction générale. Les processus intègrent partiellement les opportunités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

La veille réglementaire ESG, technologique et concurrentielle permettra de garantir aux instances de gouvernance une information permanente et référencée sur les risques et opportunités de durabilité et liées aux changements climatiques.

3- Stratégie ESG

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques sont pris en considération dans la stratégie de CELLCOM SA notamment dans le choix des nouveaux projets tels que les projets d'investissement dans la distribution des produits nécessitant un traitement spécifique par rapport à l'environnement, optimisation et enlèvement des déchets et des initiatives sociales. Les incidences de ces opportunités et risques de durabilité et climatiques seront décrites de manière qualitative au niveau des opérations. CELLCOM SA adoptera une approche progressive visant à :

- Accentuer le cadre de gouvernance et appuyer le dispositif organisationnel de la RSE et de gestion des risques et opportunités ESG ;
- Augmenter la prise en compte des enjeux de durabilité dans la stratégie de développement de CELLCOM SA ;
- La mise en place progressive d'un dispositif de Reporting ESG, fondé sur l'approche de matérialité financière, d'où des plans d'actions, des feuilles de route, procès-verbaux de réunions ou décisions internes seront mises en place progressivement afin de statuer le dispositif de Reporting ESG qui est en train d'être mis en place.

4- Gestion des risques et opportunités

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques seront déterminés à partir de plusieurs sources d'information, notamment :

- Les données internes relatives aux quantités de déchets, méthode de stockage de certains produits influant l'environnement de Cellcom.
- Les enjeux sociaux pertinents à Cellcom, à savoir les pratiques de travail, à titre d'exemple la qualité de travail (aménagement des espaces ; équilibre vie professionnelle/vie personnelle) ; dialogue social et engagements, consultation, transparence et implication des effectifs.
- La surveillance réglementaire, concurrentielle et technologique.
- La méthodologie retenue pour l'identification et l'évaluation des risques et opportunités ESG, repose sur l'analyse de double matérialité. Cette approche permet aux entreprises de prendre en compte à la fois les impacts externes (sociétaux et environnementaux) et internes (financiers et opérationnels) de leurs activités.

Les risques de durabilité seront évalués selon leur fréquence, importance et incidence au niveau de la cartographie des risques de CELLCOM SA. Ces éléments devraient impacter la sélection des projets d'investissements et les décisions opérationnelles. De plus, ils seront inclus au niveau de l'évaluation des projets soumis à des impératifs spécifiques, notamment dans le cadre des diligences exigées par les clients et fournisseurs étrangers. Les impacts financiers potentiels de ces risques et opportunités de durabilité sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme, doivent être identifiés et intégrés d'une manière formelle dans les mécanismes existants d'évaluation des décisions stratégiques et opérationnelles, dans le cadre de l'analyse de matérialité financière. À la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, aucun événement lié aux risques et opportunités de durabilité n'a entraîné d'ajustement comptable spécifique.

5- Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

Cellcom SA adopte une approche transitoire, conformément au principe « Comply or Explain » du CMF, et l'absence d'indicateurs est dû au niveau actuel de maturité des données, des systèmes d'information et l'absence de risques ESG matériellement significatifs identifiés à ce stade.

6- Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le MACF concernent les secteurs d'activités suivantes : électricité et Hydrogène, Acier, Aluminium, Ciment, Engrais. Les activités de CELLCOM SA ne sont pas incluses dans ces secteurs. Par conséquent, la société CELLCOM SA n'est pas exposée aux exigences du MACF.

VIII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

1- Identification des parties liées

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- **Les actionnaires**
 - ✓ La société Y.K.H Holding
 - ✓ Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
 - ✓ Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
 - ✓ Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
 - ✓ Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila

- **Le Directeur Général**
 - ✓ Monsieur Hamed Bougamra

- **Les administrateurs**
 - ✓ La société Y.K.H Holding représentée par Mr Tarek Hamila
 - ✓ Monsieur Farouk Bey
 - ✓ Madame Aouatef Jouirou
 - ✓ Madame Ghofrane Zitouni
 - ✓ Monsieur Mohamed Garbouj

- **Les sociétés du groupe Hamila**
 - ✓ La société KASSO SA
 - ✓ La société YHK Consulting
 - ✓ La société YHK Immobilière
 - ✓ La société HIT Production
 - ✓ La société AL ATABA Immobilière
 - ✓ La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
 - ✓ La société Hamila Distribution
 - ✓ La société CELLCOM Retail
 - ✓ La société YHK Holding
 - ✓ La société CELLCOM Côte d'Ivoire
 - ✓ La société CELLCOM International
 - ✓ La société CELLCOM Distribution

2- Transactions et soldes avec les parties liées

Les transactions et soldes avec les parties liées se détaillent comme suit :

1) Société « Y.K.H Consulting »

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2018 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 169 320 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2025 à 560 Dinars.
Le client « Y.K.H Consulting » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 1 181 Dinars qui demeure non encaissé.

2) Société « CELLCOM Distribution »

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2025, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2025 à 128 526 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursées. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2025 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 3 564 997 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2025 à 4 528 767 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a procédé à la refacturation à la société « CELLCOM Distribution » d'un montant de 34 366 Dinars au titre des remises commerciales initialement facturées par le fournisseur « INFINIX » à la société « CELLCOM SA ». Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2025, à 460 122 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2025 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 379 184 Dinars et sont constatés en produits à recevoir. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 651 715 Dinars.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
- Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2025.

3) Société « KASSO SA »

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 136 320 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2025.

4) Société « AI ATABA Immobilière SARL »

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1er Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 54 047 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « AI Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2025.

5) Société « CELLCOM Retail »

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 26 839 DT et sont constatés en produits à recevoir.
- Au 31 Décembre 2025, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 44 389 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 1 119 466 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 517 775 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 409 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2025 à 5 595 Dinars.

6) Société « CELLCOM International »

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Les charges d'intérêts relatives à ce compte courant associé, calculées au taux de 8%, totalisent 13 000 Dinars au titre de l'exercice 2025. Les charges d'intérêts non encore facturées au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 25 000 Dinars.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

7) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

8) Société « HIT Production »

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

9) Société « Hamila Distribution »

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 600 Dinars.

10) Autres

D'autres opérations courantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 entre la société « CELLCOM SA » et certaines parties liées. Ces opérations se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature des transactions	Montants	Solde au 31 Décembre 2025
YKH DISTRIBUTION	Ventes de téléphones et d'accessoires	275	-
Mr TARAK YASSINE HAMILA	Ventes de téléphones et d'accessoires	2 441	1 397
La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA	Ventes de téléphones et d'accessoires	215	257
Total		2 931	1 654

IX. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de Gestion

Produits	31/12/2025	31/12/2024 (*)	Charges	31/12/2025	31/12/2024 (*)	Soldes	31/12/2025	31/12/2024 (*)
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	56 264 027	62 538 041	Achats de marchandises consommées et variation de stock	51 227 888	56 394 451	Marge commerciale	5 036 139	6 143 590
Marge commerciale	5 036 139	6 143 590	Autres charges externes	1 618 265	1 540 979			
Total	5 036 139	6 143 590	Total	1 618 265	1 540 979	Valeur ajoutée brute	3 417 874	4 602 611
Valeur ajoutée brute	3 417 874	4 602 611	Impôts et taxes	93 114	151 552			
			Charges de personnel	1 866 568	2 081 767			
Total	3 417 874	4 602 611	Total	1 959 682	2 233 318	Excédent brut d'exploitation	1 458 192	2 369 292
Excédent brut d'exploitation	1 458 192	2 369 292						
Autres gains	29 823	66 075	Autres pertes	64 965	28 225			
Autres produits	-	-	Charges financières	(287 651)	1 454 712			
Reprise sur provisions	727 539	238 133	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 738 927	639 613			
			Impôts sur les sociétés	133 068	148 559			
Total	2 215 554	2 673 500	Total	1 649 309	2 271 109	Résultat net	566 245	402 391

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents Etats Financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

CELLCOM SA RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,

I. Rapport sur les Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « CELLCOM S.A », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **6 166 214 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **566 245 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

• Immobilisations financières

Risques identifiés

Les immobilisations financières de la société présentent au 31 Décembre 2025 un solde net de 1 678 754 DT tel que détaillé au niveau de la note A.2 aux Etats Financiers.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2025 un solde brut de 517 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 358 686 Dinars ;
- Malgré le niveau d'activité enregistré en 2025, les prévisions établies au cours de l'année 2025, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail » et les créances liées.

Notre réponse à ces risques

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues ;

- Revue critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions ;
- Vérification du caractère approprié des provisions pour dépréciation de la valeur comptable nette de ces titres, par rapport à leur valeur d'usage ;
- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes, dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire ce rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Respect des délais de publication des Etats Financiers

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiés par les textes subséquents, la société est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du commissaire aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes, au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées par la société.

4. Autres obligations légales et réglementaires

En application de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons que nous avons procédé à la révélation au procureur de la république d'une affaire portant sur des infractions commises par deux employés de la société.

AMC Ernst & Young
Achraf Guermech

Tunis, le 26 Juin 2026

CELLCOM SA
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM SA,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2025

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

1) Emprunts bancaires

- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 un contrat de crédit avec la « BH BANK » portant sur une enveloppe de crédit de gestion de 15 500 000 DT.
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société « CELLCOM SA » réuni le 31 Août 2023 en absence d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2) Société « Y.K.H Consulting »

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2018 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 169 320 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2025 à 560 Dinars.
- Le client « Y.K.H Consulting » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 1 181 Dinars qui demeure non encaissé.

3) Société « CELLCOM Distribution »

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1^{er} Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2025, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2025 à 128 526 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursées. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2025 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 3 564 997 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2025 à 4 528 767 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a procédé à la refacturation à la société « CELLCOM Distribution » d'un montant de 34 366 Dinars au titre des remises commerciales initialement facturées par le fournisseur « INFINIX » à la société « CELLCOM SA ». Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2025, à 460 122 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2025 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 379 184 Dinars et sont constatés en produits à recevoir. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 651 715 Dinars.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2025.

4) Société « KASSO SA »

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 136 320 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2025.

5) Société « AI ATABA Immobilière SARL »

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1^{er} Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 54 047 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « AI Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2025.

6) Société « CELLCOM Retail »

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 26 839 DT et sont constatés en produits à recevoir.
- Au 31 Décembre 2025, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 44 389 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 1 119 466 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 517 775 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 409 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2025 à 5 595 Dinars.

7) Société « CELLCOM International »

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Les charges d'intérêts relatives à ce compte courant associé, calculées au taux de 8%, totalisent 13 000 Dinars au titre de l'exercice 2025. Les charges d'intérêts non encore facturées au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 25 000 Dinars.

Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

8) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

9) Société « HIT Production »

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

10) Société « Hamila Distribution »

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 600 Dinars.

11) Autres

D'autres opérations courantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 entre la société « CELLCOM SA » et certaines parties liées. Ces opérations se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature des transactions	Montants	Solde au 31 Décembre 2025
YKH DISTRIBUTION	Ventes de téléphones et d'accessoires	275	-
Mr TARAK YASSINE HAMILA	Ventes de téléphones et d'accessoires	2 441	1 397
La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA	Ventes de téléphones et d'accessoires	215	257
Total		2 931	1 654

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration réuni le 19 Juin 2024 a autorisé l'un des administrateurs à conclure un contrat de mandat social avec le Directeur Général, signé le 20 juin 2024, prévoyant une révision de sa structure de rémunération. Aux termes de ce contrat, la rémunération du Directeur Général se compose des éléments suivants :
 - Une rémunération fixe mensuelle nette, servie sur 13,5 mois, évoluant comme suit :
 - 10 000 DT du 20 juin 2024 au 31 décembre 2024
 - 11 000 DT au titre de l'exercice 2025
 - 12 000 DT au titre de l'exercice 2026
 - Avec une majoration annuelle de 7% à partir du 1er janvier 2027
 - Une rémunération variable annuelle brute, déterminée sur la base du résultat net consolidé audité et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire, fixée comme suit :
 - 0% si le résultat net est inférieur à 500 000 DT
 - 5% si le résultat net est supérieur à 500 001 DT.

Le Directeur Général bénéficie également, au titre de ce contrat, d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents, d'un remboursement des frais de carburant dans la limite de 300 litres par mois ainsi que d'un quota de cartes de recharge téléphonique selon le barème de la société.

- Les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales sont composées de jetons de présence et sont fixées sur la base d'une proposition du Conseil d'Administration soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes. Pour l'exercice 2025, les jetons de présence ont été estimés à 35 000 DT.
- 2) Les obligations et engagements de la Société « CELLCOM SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31-déc-25	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31- déc-25
Avantages à court terme accordés au Directeur Général	337 472	-	-	-
Avantages à court terme aux Administrateurs	-	-	57 500	43 750
Total	337 472	-	57 500	43 750

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475, du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Achraf Guermech

Tunis, le 26 Juin 2026

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **19 310 671,023 DT** et une valeur liquidative égale à **4,271 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,14 % de l'actif total au 31 décembre 2025 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2 décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** », a fourni une réponse le 21 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	15 426 836,893	12 306 670,983
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 832 066,676	10 181 423,393
b - Obligations et valeurs assimilées		2 594 770,217	2 125 247,590
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 900 785,924	3 142 997,845
a - Placements monétaires	-	0,000	2 106 436,845
b - Disponibilités	<u>AC2</u>	3 900 785,924	1 036 561,000
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	42 203,776	21 272,757
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		19 369 826,593	15 470 941,585
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	44 614,743	36 536,329
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	14 540,827	12 894,167
TOTAL PASSIFS		59 155,570	49 430,496
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	18 529 438,552	14 721 783,219
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	781 232,471	699 727,870
a - Résultat distribuable de l'exercice		769 403,519	710 438,066
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		11 828,952	-10 710,196
TOTAL ACTIF NET		19 310 671,023	15 421 511,089
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		19 369 826,593	15 470 941,585

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	769 258,082	695 036,790
a- Dividendes		585 894,124	532 359,283
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		183 363,958	162 677,507
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	278 707,703	256 526,340
<u>Total des revenus des placements</u>		1 047 965,785	951 563,130
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-248 660,553	-213 146,597
REVENUS NET DES PLACEMENTS		799 305,232	738 416,533
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-29 901,713	-27 978,467
RESULTAT D'EXPLOITATION		769 403,519	710 438,066
Régularisation du Résultat d'exploitation		11 828,952	-10 710,196
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		781 232,471	699 727,870
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		-11 828,952	10 710,196
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 520 942,993	643 020,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		80 835,570	16 840,699
Frais de négociation des titres		-1 903,280	-2 693,332
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 369 278,802	1 367 605,829

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>	<u>3 369 278,802</u>	<u>1 367 605,829</u>
a - Résultat d'exploitation	769 403,519	710 438,066
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 520 942,993	643 020,396
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	80 835,570	16 840,699
d - Frais de négociation de titres	-1 903,280	-2 693,332
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>519 881,132</u>	<u>-279 103,091</u>
a- Souscriptions	7 592 348,649	176 394,379
Capital	1 931 219,636	51 369,904
Régularisation des sommes non distribuables	3 626 211,578	76 440,967
Régularisation des sommes distribuables	2 026 533,210	48 583,508
Droits d'entrée	8 384,225	0,000
b- Rachats	-7 072 467,517	-455 497,470
Capital	-1 801 768,374	-131 752,985
Régularisation des sommes non distribuables	-3 382 713,055	-198 571,659
Régularisation des sommes distribuables	-1 887 986,088	-125 172,826
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 889 159,934	1 088 502,738
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	15 421 511,089	14 333 008,351
b - En fin de l'exercice	19 310 671,023	15 421 511,089
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	4 391 893,917	4 472 276,998
b - En fin de l'exercice	4 521 345,179	4 391 893,917
VALEUR LIQUIDATIVE	4,271	3,511
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	21,65%	9,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09 Mars 2005, sous le N° 09-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une seule ligne de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines .Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 15 426 836,893 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
	a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
	1-Actions				
TN0003400058	AMEN BANK	12 874	285 484,828	640 339,886	3,32%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	126 098	768 262,250	829 094,350	4,29%
TNDKJ8O68X1	ASSUR MAGHREBIA	22 839	1 361 652,150	1 290 403,500	6,68%
TN0004700100	ATL	20 619	79 286,320	125 775,900	0,65%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	24 397	576 204,608	1 628 572,941	8,43%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 950	47 140,000	86 287,500	0,45%
TN0001800457	BIAT	14 398	640 537,286	1 590 878,214	8,24%
TN0002200053	BT	6 023	28 683,438	38 071,383	0,20%
TN0007550015	CITY CARS	4 620	50 286,687	90 977,040	0,47%
TN0007670011	DELICE HOLDING	66 236	475 241,923	852 059,904	4,41%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	26 825	338 517,505	404 118,625	2,09%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	101 815	569 409,297	891 390,325	4,62%
TN0005700018	PGH	56 342	415 283,564	1 033 086,912	5,35%
TN0007610017	SAH	77 538	580 598,470	1 070 334,552	5,54%
TN0001100254	SFBT	88 517	604 581,512	1 108 144,323	5,74%
TN0003900107	UIB	21 538	366 114,620	532 570,126	2,76%
	SOUS.TOTAL 1		7 187 284,458	12 212 105,481	63,24%
	2- Titres OPCVM				
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	523	50 040,117	66 515,663	0,34%
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2250	320 118,750	367 827,750	1,90%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	1603	172 301,694	185 617,782	0,96%
	SOUS.TOTAL 2		542 460,561	619 961,195	3,21%
	TOTAL Actions, valeurs assimilées et droits rattachés (I)		7 729 745,019	12 832 066,676	66,45%
	Bons de Trésor assimilables				
TN0008000663	BTA 7.5% Juillet 2032	150	129 225,000	140 583,781	0,73%
TNBF55WVBO32	BTA 9.49% 16 JUIN 2034	800	800 000,000	835 956,800	4,33%
	Total Bons de Trésor assimilables		929 225,000	976 540,581	5,06%
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.6%	1 700	148 750,000	154 978,427	0,80%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.6%	1 000	87 500,000	89 469,973	0,46%

	Total Emprunts d'Etat		236 250,000	244 448,400	1,27%
	Emprunts Obligataires				
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	800	80 000,000	85 834,871	0,44%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	2500	250 000,000	254 598,904	1,32%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-2	1100	110 000,000	118 459,211	0,61%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2000	120 000,000	125 521,841	0,65%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	1500	150 000,000	155 822,466	0,81%
TN0007310501	HL 2018-02	2000	40 000,000	43 125,479	0,22%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2000	200 000,000	203 843,946	1,06%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4000	160 000,000	169 022,422	0,88%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1400	112 000,000	117 958,768	0,61%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	1500	30 000,000	32 524,274	0,17%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3200	64 000,000	67 069,054	0,35%
	Total Emprunts Obligataires		1 316 000,000	1 373 781,236	7,11%
	TOTAL Obligations et valeurs assimilées (II)		2 481 475,000	2 594 770,217	13,44%
	TOTAL I+II		10 211 220,019	15 426 836,893	79,89%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 10 211 220,019 DT contre 9 633 506,729 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 577 713,290 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	304 064,330
Bons de Trésor assimilables	800 000,000
Total	1 104 064,330

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	166 601,040	247 436,610	0,000	80 835,570
Emprunts d'Etat	33 750,000	0,000	33 750,000	0,000
Emprunts des sociétés	326 000,000	0,000	326 000,000	0,000
Total	526 351,040	247 436,610	359 750,000	80 835,570

AC 2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 900 785,924 DT contre 1 036 561,000 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Avoirs en banque	3 900 785,924	1 026 366,305
Somme à l'encaissement	0,000	10 194,695
Total	3 900 785,924	1 036 561,000

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 42 203,776 DT contre 21 272,757 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur compte courant	42 203,776	21 272,757
Total	42 203,776	21 272,757

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 44 614,743 DT contre 36 536,329 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	23 893,030	18 774,113
Rémunération du dépositaire à payer	20 721,713	17 762,216
Total	44 614,743	36 536,329

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 14 540,827 DT contre 12 894,167 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	1 830,129	1 441,865
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	2 433,502	2 082,538
Rémunération Commissaires aux comptes	10 077,196	9 169,764
Total	14 540,827	12 894,167

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	4 391 893,917
Nombre de parts	4 391 893,917
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 931 219,636
Nombre de parts	1 931 219,636
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 801 768,374
Nombre de parts	1 801 768,374
Nombre de porteurs de parts	1
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	4 521 345,179
Nombre de parts (1)	4 521 345,179
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 18 529 438,552 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	14 721 783,219	14 721 783,219
Souscription de l'exercice	1 931 219,636	1 931 219,636
Rachat de l'exercice	-1 801 768,374	-1 801 768,374
Résultat 2024 capitalisé	699 727,870	699 727,870
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	126 718,170	126 718,170
Régularisation des Sommes non Distribuables	243 498,523	243 498,523
Droits d'entrée	8 384,225	8 384,225
Autres Mouvements	2 599 875,283	3 381 107,754
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	2 520 942,993	2 520 942,993
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	80 835,570	80 835,570
Frais de négociation des titres	-1 903,280	-1 903,280
Sommes distribuables de l'exercice		781 232,471
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	18 529 438,552	19 310 671,023

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 781 232,471 DT contre 699 727,870 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	769 403,519	710 438,066
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	11 828,952	-10 710,196
Total	781 232,471	699 727,870

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 769 258,082 DT contre 695 036,790 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	585 894,124	532 359,283
Revenus des Obligations des sociétés	141 583,158	153 652,792
Revenus des BTA	41 780,800	9 024,715
Total	769 258,082	695 036,790

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 278 707,703 DT contre 256 526,340 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Certificats de Dépôt	10 972,140	000,000
Revenus des dépôts à vue	122 074,210	73 937,821
Revenus des Placements à Terme	28 148,076	56 136,241
Revenus des Prises en Pension Livrée	117 513,277	126 452,278
Total	278 707,703	256 526,340

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 248 660,553 DT contre 213 146,597 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	227 938,840	195 384,381
Rémunération du dépositaire	20 721,713	17 762,216
Total	248 660,553	213 146,597

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 29 901,713 DT contre 27 978,467 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	12 183,807	11 227,416
Redevance CMF	17 458,498	15 005,440
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	56,552	352,755
Total	29 901,713	27 978,467

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,232	0,217	0,189	0,157	0,154
Charges de gestion des placements	-0,055	-0,049	-0,045	-0,043	-0,046
Revenus nets des placements	0,177	0,168	0,144	0,114	0,108
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,007	-0,006	-0,006	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation (1)	0,170	0,162	0,138	0,109	0,103
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,002	0,000	0,009	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,173	0,159	0,139	0,118	0,104
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,003	0,002	0,000	-0,009	-0,002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,558	0,146	0,016	-0,061	0,058
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,018	0,004	-0,001	0,006	0,012
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,575	0,150	0,015	-0,056	0,068
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,745	0,311	0,153	0,053	0,171
Droits d'Entrée	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,575	0,150	0,015	-0,056	0,068
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,003	0,002	-0,008	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,577	0,147	0,017	-0,064	0,074
Valeur liquidative	4,271	3,511	3,205	3,052	2,998
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,43%	1,43%	1,43%	1,55%	1,58%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,19%	0,18%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,43%	4,77%	4,39%	3,90%	3,50%
Actif net moyen	17 378 442	14 904 396	14 071 447	12 490 211	11 658 137

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,10% HT par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE. Le calcul des frais de gestion se fera une fois par semaine et viendra en déduction de l'actif net. Le règlement effectif de la société UNION FINANCIERE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

FCP MAGHREBIA MODERE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.550.663,651 DT** et une valeur liquidative égale à **3,666 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,92 % de l'actif total au 31 décembre 2025. Ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2, décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le différentes 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant

une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- 3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA MODERE** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles

d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de

contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	13 091 597,793	10 774 819,874
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 999 143,745	7 390 860,889
b - Obligations et valeurs assimilées		4 092 454,048	3 383 958,985
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 472 626,666	2 780 102,802
a - Placements monétaires		0,000	1 894 942,816
b - Disponibilités	<u>AC2</u>	3 472 626,666	885 159,986
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	36 901,033	17 330,479
AC 4 - Autres actifs		1 280,548	0,000
TOTAL ACTIFS		16 602 406,040	13 572 253,155
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	38 329,389	32 049,984
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	13 413,000	11 885,335
TOTAL PASSIFS		51 742,389	43 935,319
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	15 848 142,511	12 894 163,752
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	702 521,140	634 154,084
a – Résultat distribuable de l'exercice		687 211,465	643 717,580
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		15 309,675	-9 563,496
TOTAL ACTIF NET		16 550 663,651	13 528 317,836
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		16 602 406,040	13 572 253,155

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	683 353,393	630 299,680
a- Dividendes		406 062,932	384 261,806
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		277 290,461	246 037,874
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	245 366,429	227 068,621
<u>Total des revenus des placements</u>		928 719,822	857 368,301
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-214 474,759	-187 548,206
REVENUS NET DES PLACEMENTS		714 245,063	669 820,095
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-27 033,598	-26 102,515
RESULTAT D'EXPLOITATION		687 211,465	643 717,580
Régularisation du Résultat d'exploitation		15 309,675	-9 563,496
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		702 521,140	634 154,084
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-15 309,675	9 563,496
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 700 525,863	480 350,753
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		73 243,756	5 371,760
Frais de négociation des titres		-1 168,241	-1 992,560
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 459 812,843	1 127 447,533

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2025 Au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au</u> <u>31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 459 812,843</u>	<u>1 127 447,533</u>
a - Résultat d'exploitation	687 211,465	643 717,580
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 700 525,863	480 350,753
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	73 243,756	5 371,760
d - Frais de négociation de titres	-1 168,241	-1 992,560
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>562 532,972</u>	<u>-274 056,436</u>
a- Souscriptions	<u>7 556 925,764</u>	<u>284 739,076</u>
Capital	2 189 657,625	92 963,809
Régularisation des sommes non distribuables	3 068 104,383	104 109,826
Régularisation des sommes distribuables	2 288 319,503	87 665,441
Droits d'entrée	10 844,253	
b- Rachats	<u>-6 994 392,792</u>	<u>-558 795,512</u>
Capital	-2 027 716,359	-182 123,674
Régularisation des sommes non distribuables	-2 849 840,108	-206 447,214
Régularisation des sommes distribuables	-2 116 836,325	-170 224,624
Droits de sortie	0,000	0,000
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>3 022 345,815</u>	<u>853 391,097</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	13 528 317,836	12 674 926,739
b - En fin de l'exercice	16 550 663,651	13 528 317,836
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	4 353 123,090	4 442 282,955
b - En fin de l'exercice	4 515 064,356	4 353 123,090
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>3,666</u>	<u>3,108</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	<u>17,943%</u>	<u>8,938%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 juillet 2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA MODERE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA MODERE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres

6.3- *Evaluation des autres placements*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient les lignes de BTA « Juillet 2032 », BTA « Mars 2033 » et BTA « Décembre 2028 » valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 13 091 597,793 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
	a- Actions et valeurs assimilées				
TN0003400058	AMEN BANK	4 931	124 306,944	245 263,009	1,48%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	121 824	740 731,150	800 992,800	4,84%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	18 350	1 101 893,020	1 036 775,000	6,26%
TN0004700712	ATL	8 540	31 465,220	52 094,000	0,31%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	16 092	388 596,157	1 074 189,276	6,49%
TN0001800457	BIAT	10 851	461 665,915	1 198 959,543	7,24%
TN0007550015	CITY CARS	2 497	24 450,364	49 170,924	0,30%
TN0007670011	DELICE HOLDING	48 454	339 265,205	623 312,256	3,77%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	4 173	41 711,247	62 866,245	0,38%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	54 608	386 397,044	478 093,040	2,89%
TN0005700018	PGH	41 503	334 866,816	760 999,008	4,60%
TN0007610017	SAH	48 557	367 282,077	670 280,828	4,05%
TN0001100254	SFBT	75 872	639 290,059	949 841,568	5,74%
TN0003900107	UIB	13 202	250 367,152	326 445,854	1,97%
	SOUS.TOTAL 1		5 232 288,370	8 329 283,351	50,33%
	b-titres OPCVM				
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 450	348 573,750	400 523,550	2,42%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	2 326	248 323,106	269 336,844	1,63%
	SOUS.TOTAL 2		596 896,856	669 860,394	4,05%
	TOTAL Actions et valeurs assimilées 1+2 (I)		5 829 185,226	8 999 143,745	54,37%
	b- Obligations et valeurs assimilées				
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 600	315 000,000	328 189,611	1,98%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 400	210 000,000	214 727,934	1,30%
	Total Emprunts d'Etat (a)		525 000,000	542 917,545	3,28%
	Emprunts Obligataires				
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	4 400	440 000,000	448 094,071	2,71%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	900	90 000,000	96 921,173	0,59%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2 500	150 000,000	156 902,302	0,95%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	5 000	500 000,000	519 408,219	3,14%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1	1 000	100 000,000	104 448,877	0,63%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2 200	220 000,000	224 228,340	1,35%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1 400	112 000,000	117 958,768	0,71%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	500	10 000,000	10 841,425	0,07%
TN0002102127	TUNISIE LEAS&FACTORING 2019-1	2 600	52 000,000	54 493,606	0,33%

TN0003900248	UIB 2009-1	500	10 000,000	10 215,408	0,06%
	Total Emprunts Obligataires (b)		1 684 000,000	1 743 512,189	10,53%
	Bon de Trésor Assimilables				
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	100 845,609	0,61%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	144 438,888	0,87%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	191 918,904	1,16%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	234 306,302	1,42%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	196 089,342	1,18%
TNBF55WVBO32	BTA 9.49% 16 JUIN 2034	700	700 000,000	731 462,200	4,42%
TN19GXXADLD0	BTA 9.5% AOUT 2035	200	201 100,000	206 963,069	1,25%
	Total Bons de trésor assimilables (c)		1 703 475,000	1 806 024,314	10,91%
	SOUS.TOTAL (a)+(b)+(c) (II)		3 912 475,000	4 092 454,048	24,73%
	TOTAL I+II		9 741 660,226	13 091 597,793	79,10%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 9 741 660,226 DT contre 9 155 136,660 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 586 523,566 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	98 095,080
Emprunts obligataires	100 000,000
Bon de Trésor Assimilables	901 100,000
Total	1 099 195,080

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	167 171,514	240 415,270	0,000	73 243,756
Emprunts d'Etat	75 000,000	0,000	75 000,000	0,000
Emprunts des sociétés	270 500,000	0,000	270 500,000	0,000
Total	512 671,514	240 415,270	345 500,000	73 243,756

AC 2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 472 626,666 DT contre 885 159,986 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Avoirs en banque	3 472 626,666	885 159,986
Total	3 472 626,666	885 159,986

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 36 901,033 DT contre 17 330,479 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur compte courant	36 901,033	17 330,479
Total	36 901,033	17 330,479

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 38 329,389 DT contre 32 049,984 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	20 456,492	16 420,965
Rémunération du dépositaire à payer	17 872,897	15 629,019
Total	38 329,389	32 049,984

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 13 413,000 DT contre 11 885,335 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération Commissaire aux comptes	9 571,720	8 626,259
Redevances CMF à payer	1 566,905	1 261,135
Retenue à la source à payer	2 074,375	1 797,941
Publications	200,000	200,000
Total	13 413,000	11 885,335

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	4 353 123,090
Nombre de parts	4 353 123,090
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	2 189 657,625
Nombre de parts	2 189 657,625
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	

Montant en Nominal	2 027 716,359
Nombre de parts	2 027 716,359
Nombre de porteurs de parts	1
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	4 515 064,356
Nombre de parts (1)	4 515 064,356
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 15 848 142,511 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	12 894 163,752	12 894 163,752
Souscription de l'exercice	2 189 657,625	2 189 657,625
Rachat de l'exercice	-2 027 716,359	-2 027 716,359
Résultat 2024 capitalisé	634 154,084	634 154,084
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	156 173,503	156 173,503
Régularisation des Sommes non Distribuables	218 264,275	218 264,275
Droits d'entrée	10 844,253	10 844,253
Autres Mouvements	1 772 601,378	2 475 122,518
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	1 700 525,863	1 700 525,863
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	73 243,756	73 243,756
Frais de négociation des titres	-1 168,241	-1 168,241
Sommes distribuables de l'exercice		702 521,140
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	15 848 142,511	16 550 663,651

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 702 521,140 DT contre 634 154,084 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	687 211,465	643 717,580
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	15 309,675	-9 563,496
Total	702 521,140	634 154,084

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 683 353,393 DT contre 630 299,680 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	406 062,932	384 261,806
Revenus des BTA	195 542,382	57 472,213
Revenus des obligations des sociétés	81 748,079	188 565,661
Total	683 353,393	630 299,680

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 245 366,429 DT contre 227 068,621 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Certificats de Dépôt	10 972,14	000,000
Intérêts des avoirs bancaires	101 847,498	64 594,499
Revenus des Placements à Terme	23 634,588	48 155,352
Revenus des prises en pension livrée	108 912,203	114 318,770
Total	245 366,429	227 068,621

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 214 474,759 DT contre 187 548,206 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	196 601,863	171 919,188
Rémunération du dépositaire	17 872,896	15 629,018
Total	214 474,759	187 548,206

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 27 033,598 DT contre 26.102,515 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	11 721,266	10 692,320
Redevance CMF	15 058,242	13 203,295
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	51,234	814,044
Total	27 033,598	26 102,515

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,206	0,197	0,174	0,145	0,147
Charges de gestion des placements	-0,048	-0,043	-0,040	-0,039	-0,042
Revenus nets des placements	0,158	0,154	0,135	0,106	0,105
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,006	-0,005	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation (1)	0,152	0,148	0,129	0,101	0,100
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,002	0,001	0,008	-0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,156	0,146	0,131	0,109	0,099
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,003	0,002	-0,001	-0,008	0,001
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,377	0,110	-0,012	-0,054	0,052
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,016	0,001	-0,011	0,006	0,005
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,393	0,111	-0,023	-0,049	0,056
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,545	0,259	0,106	0,052	0,155
Droits d'Entrée	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,393	0,111	-0,023	-0,049	0,055
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	-0,002	0,012	-0,005	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,396	0,109	-0,011	-0,054	0,057
Valeur liquidative	3,666	3,108	2,853	2,746	2,691
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,43%	1,43%	1,43%	1,54%	1,57%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,20%	0,19%	0,19%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,58%	4,91%	4,62%	3,99%	3,74%
Actif net moyen	14 992 922	13 116 562	12 414 105	11 104 212	10 874 881

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8 060 411,749 DT** et une valeur liquidative égale à **2,523 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 21,62 % de l'actif total au 31 décembre 2025 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2 décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- 3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » a reçu le 21 janvier 2025 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2015 jusqu'à 31 octobre 2024.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** », a fourni une réponse le 03 février 2025 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement «**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	6 308 102,572	5 154 377,769
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		304 070,940	284 537,220
b - Obligations et valeurs assimilées		6 004 031,632	4 869 840,549
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 745 790,220	1 967 781,885
a - Placements monétaires		0,000	681 188,678
b - Disponibilités	<u>AC2</u>	1 745 790,220	1 286 593,207
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	20 452,159	19 385,194
AC 4 - Autres actifs		1 920,822	0,000
TOTAL ACTIFS		8 076 265,773	7 141 544,848
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	14 285,254	11 662,152
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	1 568,770	1 380,301
TOTAL PASSIFS		15 854,024	13 042,453
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	7 598 904,525	6 722 552,461
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	461 507,224	405 949,934
a - Résultat distribuable de l'exercice		444 554,034	349 023,443
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		16 953,190	56 926,491
TOTAL ACTIF NET		8 060 411,749	7 128 502,395
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		8 076 265,773	7 141 544,848

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	376 265,239	296 963,316
a - Dividendes		0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		376 265,239	296 963,316
c - Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	138 505,367	108 841,274
<u>Total des revenus des placements</u>		514 770,606	405 804,590
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-62 461,342	-49 321,459
REVENUS NET DES PLACEMENTS		452 309,264	356 483,131
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-7 755,230	-7 459,688
RESULTAT D'EXPLOITATION		444 554,034	349 023,443
Régularisation du Résultat d'exploitation		16 953,190	56 926,491
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		461 507,224	405 949,934
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-16 953,190	-56 926,491
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		89 185,057	57 927,456
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-66,918	1 627,081
Frais de négociation des titres		0,000	0,000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		533 672,173	408 577,980

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>533 672,173</u>	<u>408 577,980</u>
a - Résultat d'exploitation	444 554,034	349 023,443
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	89 185,057	57 927,456
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-66,918	1 627,081
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>398 237,181</u>	<u>1 312 350,661</u>
a- Souscriptions	4 311 892,782	1 602 476,937
Capital	1 718 346,815	694 162,031
Régularisation des sommes non distribuables	634 438,387	238 524,493
Régularisation des sommes distribuables	1 945 098,596	669 790,413
Droits d'entrée	14 008,984	0,000
b- Rachats	-3 913 655,601	-290 126,276
Capital	-1 557 452,367	-125 825,190
Régularisation des sommes non distribuables	-588 800,861	-43 206,679
Régularisation des sommes distribuables	-1 767 402,373	-121 094,407
Droits de sortie	0,000	0,000
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>931 909,354</u>	<u>1 720 928,641</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	7 128 502,395	5 407 573,754
b - En fin de l'exercice	8 060 411,749	7 128 502,395
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	3 034 444,371	2 466 107,530
b - En fin de l'exercice	3 195 338,819	3 034 444,371
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>2,523</u>	<u>2,349</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	<u>7,407%</u>	<u>7,114%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

« **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » est destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est la banque L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient 7 lignes de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

6.3- Evaluation des autres placements

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 6 308 102,572 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
	a- Titres OPCVM				
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	1 860,000	264 631,500	304 070,940	3,77%
	SOUS.TOTAL 1		264 631,500	304 070,940	
	b- Obligations et valeurs assimilées				
	Bons de Trésor assimilables				
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100,000	96 700,000	100 845,609	1,25%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	100,000	94 000,000	103 170,635	1,28%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	80,000	72 880,000	81 656,692	1,01%
TN0008000721	BTA 7.2% FÉVRIER 2027	185,000	173 881,500	191 700,675	2,38%
TN0008000721	BTA 7.2% FÉVRIER 2027	180,000	156 780,000	186 519,575	2,31%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	100,000	90 450,000	101 673,931	1,26%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	57,000	51 578,745	57 954,141	0,72%
TN0008000739	BTA 7.4% FÉVRIER 2030	50,000	43 225,000	49 379,678	0,61%
TN0008000739	BTA 7.4% FÉVRIER 2030	400,000	338 000,000	395 037,425	4,90%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	100,000	90 200,000	95 959,452	1,19%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	120,000	103 426,833	112 467,025	1,40%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	360,000	296 820,000	337 401,074	4,19%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	100,000	89 150,000	98 044,671	1,22%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	300,000	267 900,000	294 134,014	3,65%
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030	100,000	91 000,000	95 537,507	1,19%
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030	200,000	182 200,000	191 075,014	2,37%
TNBF55WVBO32	BTA 9.49% 16 JUIN 2034	550,000	550 000,000	574 720,300	7,13%
TN19GXXADLD0	BTA 9.5% AOUT 2035	300,000	301 650,000	310 444,603	3,85%
	Total Bons de Trésor assimilables		3 089 842,078	3 377 722,021	41,91%
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 000,000	262 500,000	273 491,342	3,39%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 300,000	201 250,000	205 780,937	2,55%
TNPDPODY2398	ENAT3 2024 C 9.95%	3 850,000	385 000,000	394 067,858	4,89%
	Total Emprunts d'Etat		848 750,000	873 340,137	10,83%
	Emprunts Obligataires				
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	1 500,000	150 000,000	160 940,383	2,00%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	1 600,000	160 000,000	162 943,298	2,02%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 000,000	200 000,000	215 380,383	2,67%
TN0001300623	BTE 2011	1 700,000	59 500,000	62 157,123	0,77%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	500,000	30 000,000	31 380,460	0,39%

TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	2 850,000	285 000,000	296 062,685	3,67%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1	4 000,000	400 000,000	417 795,507	5,18%
TN0007310501	HL 2018-02	600,000	12 000,000	12 937,644	0,16%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	1 250,000	125 000,000	127 402,466	1,58%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	2 500,000	200 000,000	210 640,658	2,61%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	600,000	12 000,000	13 009,710	0,16%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450,000	9 000,000	9 431,586	0,12%
TN0003900248	UIB 2009-1	1 000,000	20 267,674	20 675,477	0,26%
TN0003900263	UIB 2011-1	400,000	12 000,000	12 212,094	0,15%
	Total Emprunts Obligataires		1 674 767,674	1 752 969,474	21,75%
	SOUS.TOTAL 2		5 613 359,752	6 004 031,632	74,49%
	TOTAL 1+2		5 877 991,252	6 308 102,572	78,26%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 5 877 991,252 DT contre 4 866 158,170 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 1 011 833,082 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Bons de Trésor assimilables	851 650,000
Emprunts de société	400 000,000
Total	1 251 650,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Emprunts d'Etat	66 250,000	0,000	66 250,000	0,000
Emprunts des sociétés	173 566,918	0,000	173 500,000	-66,918
Total	239 816,918	0,000	239 750,000	-66,918

AC 2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 1 745 790,220 DT contre 1 286 593,207 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Avoirs en banque	1 745 790,220	1 286 593,207
Total	1 745 790,220	1 286 593,207

AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 20 452,159 DT contre 19 385,194 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur compte courant	20 452,159	19 385,194
Total	20 452,159	19 385,194

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 14 285,254 DT contre 11 662,152 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	5 362,204	4 616,228
Rémunération du dépositaire à payer	8 923,050	7 045,924
Total	14 285,254	11 662,152

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 1 568,770 DT contre 1 380,301 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	753,094	650,143
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	615,676	530,158
Total	1 568,770	1 380,301

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	3 034 444,371
Nombre de parts	3 034 444,371
Nombre de porteurs de parts	13
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 718 346,815
Nombre de parts	1 718 346,815
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 557 452,367
Nombre de parts	1 557 452,367
Nombre de porteurs de parts	2
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	3 195 338,819
Nombre de parts (1)	3 195 338,819
Nombre de porteurs de parts	12

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 7 598 904,525 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	6 722 552,461	6 722 552,461
Souscriptions de l'exercice	1 718 346,815	1 718 346,815
Rachats de l'exercice	-1 557 452,367	-1 557 452,367
Résultat 2024 capitalisé	405 949,934	405 949,934
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	160 743,033	160 743,033
Régularisation des Sommes non Distribuables	45 637,526	45 637,526
Droits d'entrée	14 008,984	14 008,984
Autres Mouvements	89 118,139	550 625,363
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	89 185,057	89 185,057
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-66,918	-66,918
Frais de négociation des titres	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		461 507,224
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	7 598 904,525	8 060 411,749

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 461 507,224 DT contre 405 949,934 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	444 554,034	349 023,443
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	16 953,190	56 926,491
Total	461 507,224	405 949,934

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 376 265,239 DT contre 296 963,316 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Obligations des sociétés	201 563,821	155 232,608
Revenus des emprunts de l'Etat	174 701,418	141 730,708
Total	376 265,239	296 963,316

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 138 505,367 DT contre 108 841,274 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Dépôts à Vue	81 427,490	58 969,152
Revenus des Prises en Pension Livrée	57 077,877	49 872,122
Total	138 505,367	108 841,274

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 62 461,342 DT contre 49 321,459 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	53 538,292	42 275,535
Rémunération du dépositaire	8 923,050	7 045,924
Total	62 461,342	49 321,459

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 7 755,230 DT contre 7 459,688 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Redevance CMF	7 519,374	5 953,673
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Autres pertes ordinaires	20,000	99,159
Impôts et taxes	13,000	14,000
Total	7 755,230	7 459,688

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,161	0,134	0,147	0,126	0,123
Charges de gestion des placements	-0,020	-0,016	-0,017	-0,018	-0,019
Revenus nets des placements	0,142	0,117	0,129	0,108	0,104
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,002	-0,002	-0,003	-0,002	-0,002
Résultat d'exploitation (1)	0,139	0,115	0,127	0,106	0,102
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,019	0,002	0,002	-0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,144	0,134	0,128	0,109	0,100
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,005	-0,019	-0,002	-0,002	0,002
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,028	0,019	-0,003	0,002	0,007
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,001	0,002	0,002	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,028	0,020	-0,001	0,004	0,007
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,167	0,135	0,126	0,110	0,109
Droits d'Entrée	0,004	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,028	0,020	-0,001	0,004	0,007
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,002	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,022	-0,001	0,004	0,007
Valeur liquidative	2,523	2,349	2,193	2,066	1,953
Charges de gestion de placements/ actif net moyen	0,86%	0,83%	0,83%	0,92%	0,95%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,13%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,14%	5,91%	6,03%	5,39%	5,22%
Actif net moyen	7 244 822	5 909 398	5 173 052	4 853 160	4 649 363

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.474.554,823 DT** et une valeur liquidative égale à **1,846 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 22,18 % de l'actif total au 31 décembre 2025 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

- 3- Le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » détient des titres dans le capital de PGH, valorisés au 31 décembre 2025 pour un montant de 465 074,304 DT, soit 10,35 % de l'actif du fonds. Ce taux d'emploi dépasse le taux maximum de 10 % fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	3 482 009,100	2 672 692,641
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 482 009,100	2 672 692,641
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	996 575,662	667 983,222
a - Placements monétaires		0,000	0,000
b - Disponibilités		996 575,662	667 983,222
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	15 437,927	12 825,483
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		4 494 022,689	3 353 501,346
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	12 429,097	10 702,604
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	7 038,769	6 257,117
TOTAL PASSIFS		19 467,866	16 959,721
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	4 353 469,770	3 237 663,866
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	121 085,053	98 877,759
a - Résultat distribuable de l'exercice		120 330,877	98 882,093
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		754,176	-4,334
TOTAL ACTIF NET		4 474 554,823	3 336 541,625
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 494 022,689	3 353 501,346

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025 Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	139 735,360	116 603,930
a- Dividendes		139 735,360	116 603,930
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	56 237,534	47 187,354
<u>Total des revenus des placements</u>		195 972,894	163 791,284
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-64 942,705	-54 404,898
REVENUS NET DES PLACEMENTS		131 030,189	109 386,386
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-10 699,312	-10 504,293
RESULTAT D'EXPLOITATION		120 330,877	98 882,093
Régularisation du Résultat d'exploitation		754,176	-4,334
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		121 085,053	98 877,759
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-754,176	4,334
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		808 544,860	304 848,754
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		77 709,679	-20 947,723
Frais de négociation des titres		-914,158	-840,429
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 005 671,258	381 942,695

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	1 005 671,258	381 942,695
a - Résultat d'exploitation	120 330,877	98 882,093
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	808 544,860	304 848,754
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	77 709,679	-20 947,723
d - Frais de négociation de titres	-914,158	-840,429
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	132 341,940	7 812,793
a- Souscriptions	1 620 329,784	9 967,72
Capital	986 417,976	7 918,408
Régularisation des sommes non distribuables	316 924,766	-77,020
Régularisation des sommes distribuables	315 380,446	2 126,331
Droits d'entrée	1 606,596	0,000
b- Rachats	-1 487 987,844	-2 154,926
Capital	-906 615,979	-1 770,687
Régularisation des sommes non distribuables	-291 617,424	89,697
Régularisation des sommes distribuables	-289 754,441	-473,936
Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 138 013,198	389 755,488
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	3 336 541,625	2 946 786,137
b - En fin de l'exercice	4 474 554,823	3 336 541,625
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	2 344 048,319	2 337 900,598
b - En fin de l'exercice	2 423 850,316	2 344 048,319
VALEUR LIQUIDATIVE	1,846	1,423
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	29,726%	12,937%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est un fonds commun de placement de catégorie Actions, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE. Le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées,
- À hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » et aussi l'agrément pour le changement de la catégorie du « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » du FCP Mixte à FCP Actions.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus

ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 482 009,100 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'actif net
	a- Action, droits rattachés et valeurs assimilées				
	Actions				
TN0002300358	AIRLIQUIDE	219	15 565,000	32 860,950	0,734%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	55 090	334 947,200	362 216,750	8,095%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	4 887	283 556,301	276 115,500	6,171%
TN0004700100	ATL	28 968	112 051,640	176 704,800	3,949%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	801	16 775,000	23 429,250	0,524%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	12 433	23 142,790	23 249,710	0,520%
TN0007550015	CITY CARS	10 557	121 255,267	207 888,444	4,646%
TN0007670011	DELICE HOLDING	34 864	239 796,567	448 490,496	10,023%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	827	9 258,905	12 458,755	0,278%
TN0007510019	LANDOR	5 439	39 565,693	80 306,835	1,795%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	27 773	187 097,252	243 152,615	5,434%
TN0005700018	PGH	25 364	199 673,448	465 074,304	10,394%
TN0007610017	SAH	32 229	241 732,924	444 889,116	9,943%
TN0006530018	SOTETEL	4 769	18 516,340	24 717,727	0,552%
TN0006560015	SOTUVER	22 790	124 014,551	314 752,690	7,034%
TN0001400704	SPDIT	9 730	101 586,960	123 016,390	2,749%
TNF8FC5GRVG9	TELNET HOLDING	6 110	44 282,060	41 645,760	0,931%
TN0007270010	TPR	15 748	81 797,896	181 039,008	4,046%
	TOTAL		2 194 615,794	3 482 009,100	77,818%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 194 615,794 DT contre 2 193 844,195 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 771,599 DT. Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	93 975,410
Total	93 975,410

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	93 203,811	170 913,490	0,000	77 709,679
Total	93 203,811	170 913,490	0,000	77 709,679

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 996 575,662 DT contre 667 983,222 DT en 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Disponibilités		
Avoirs en banque	892 153,979	650 479,144
Sommes à l'encaissement	104 421,683	17 504,078
Total	996 575,662	667 983,222

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 15 437,927 DT contre 12 825,483 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur avoirs bancaires	15 437,927	12 825,483
Total	15 437,927	12 825,483

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 12 429,097 DT contre 10 702,604 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	6 479,097	4 752,604
Rémunération du dépositaire à payer	5 950,000	5 950,000
Total	12 429,097	10 702,604

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 7 038,769 DT contre 6 257,117 DT au 31.12.2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	5 538,566	4 985,953
Redevance CMF à payer	436,741	321,240
Retenue à la source à payer	863,462	749,924
Publication	200,000	200,000
Total	7 038,769	6 257,117

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	2 344 048,319
Nombre de parts	2 344 048,319
Nombre de porteurs de parts	4
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	986 417,976
Nombre de parts	986 417,976
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	906 615,979
Nombre de parts	906 615,979
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	2 423 850,316
Nombre de parts (1)	2 423 850,316
Nombre de porteurs de parts	4

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millièmes de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 4 353 469,770 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	3 237 663,866	3 237 663,866
Souscription de l'exercice	986 417,976	986 417,976
Rachat de l'exercice	-906 615,979	-906 615,979
Résultat 2024 capitalisé	98 877,759	98 877,759
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	24 871,829	24 871,829
Régularisation des Sommes non Distribuables	25 307,342	25 307,342
Droits d'entrée	1 606,596	1 606,596
Autres Mouvements	885 340,381	1 006 425,434
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	808 544,860	808 544,860
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	77 709,679	77 709,679
Frais de négociation des titres	-914,158	-914,158
Sommes distribuables de l'exercice		121 085,053
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	4 353 469,770	4 474 554,823

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 121 085,053 DT contre 98 877,759 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	120 330,877	98 882,093
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	754,176	-4,334
Total	121 085,053	98 877,759

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 139 735,360 DT contre 116 603,930 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	139 735,360	116 603,930
Total	139 735,360	116 603,930

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 56 237,534 DT contre 47 187,354 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Intérêts sur avoirs bancaires	56 237,534	47 187,354
Total	56 237,534	47 187,354

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 64 942,705 DT contre 54 404,898 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	58 992,705	46 033,819
Rémunération du dépositaire	5 950,000	8 371,079
Total	64 942,705	54 404,898

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 10 699,312 DT contre 10 504,293 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	6 485,873	5 886,169
Redevance CMF	3 976,583	3 111,593
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	34,000	113,675
Total	10 699,312	10 504,293

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,081	0,070	0,060	0,046	0,045
Charges de gestion des placements	-0,027	-0,023	-0,020	-0,018	-0,022
Revenus nets des placements	0,054	0,047	0,040	0,028	0,023
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation (1)	0,050	0,042	0,035	0,024	0,020
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,004	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,050	0,042	0,036	0,028	0,020
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	-0,004	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,334	0,130	-0,073	-0,066	0,046
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,032	-0,009	0,048	0,003	-0,003
Frais de négociation de titres	0,366	0,000	-0,001	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,365	0,121	-0,026	-0,063	0,042
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,415	0,164	0,009	-0,046	0,062
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,415	0,121	-0,026	-0,063	0,042
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,001	-0,010	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,415	0,121	-0,025	-0,073	0,042
Valeur liquidative	1,846	1,423	1,260	1,249	1,294
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,63%	1,75%	1,61%	1,65%	1,67%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,34%	-0,34%	-0,31%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,03%	3,18%	2,79%	2,17%	1,53%
Actif net moyen	3 973 907	3 110 641	2 967 707	2 890 977	2 941 026

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS moyennant une commission de gestion de 1,25% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

Groupe CELLCOM
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Soldes au 31 Décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		516 927	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
	A.1	150 653	-
Immobilisations corporelles		3 754 600	3 633 927
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 368 532)	(3 255 971)
	A.1	386 068	377 956
Immobilisations financières		624 512	624 512
- Provisions des immobilisations financières		(318 810)	(318 810)
	A.2	305 702	305 702
Total des actifs immobilisés		842 423	683 658
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		842 423	683 658
ACTIFS COURANTS			
Stocks		12 005 440	10 404 923
- Provisions des stocks		(2 591 120)	(2 465 221)
	A.3	9 414 320	7 939 702
Clients et comptes rattachés		19 978 771	18 269 277
- Provisions des comptes clients		(8 985 040)	(8 243 992)
	A.4	10 993 731	10 025 285
Autres actifs courants		13 733 618	13 603 544
- Provisions des comptes d'actifs courants		(1 183 235)	(1 093 330)
	A.5	12 550 383	12 510 214
Liquidités et équivalents de liquidités		930 962	2 041 862
	A.6	930 962	2 041 862
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		33 889 396	32 517 063
TOTAL DES ACTIFS		34 731 819	33 200 721

Groupe CELLCOM
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au 31 Décembre		
		2025	2024 (*)	2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		4 461 532	4 461 532	4 461 532
Réserves consolidées		1 095 001	600 729	1 213 162
Résultat consolidé		290 096	494 272	943 507
Total des capitaux propres - Part du Groupe		5 846 629	5 556 533	6 618 201
Intérêts minoritaires dans les réserves		1	1	1
Intérêts minoritaires dans le résultat		-	-	-
Total des intérêts minoritaires		1	1	1
Total des capitaux propres consolidés	A.7	5 846 630	5 556 534	6 618 202
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	A.8	357 947	224 845	224 845
Provisions pour risques et charges	A.9	482 460	471 765	471 765
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		840 407	696 610	696 610
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	8 433 937	10 546 553	10 546 553
Autres passifs courants	A.11	3 141 530	2 358 462	1 296 794
Concours bancaires et autres passifs financiers	A.12	16 469 314	14 042 562	14 042 562
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		28 044 782	26 947 577	25 885 909
TOTAL DES PASSIFS		28 885 189	27 644 187	26 582 519
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		34 731 819	33 200 721	33 200 721

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

Groupe CELLCOM
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 Mois clos le 31 Décembre		
		2025	2024 (*)	2024
<u>Produits d'exploitation</u>				
Revenus	B.1	63 901 744	72 475 993	72 475 993
<u>Total produits d'exploitation</u>		63 901 744	72 475 993	72 475 993
<u>Charges d'exploitation</u>				
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	58 226 941	65 434 208	64 984 973
Charges de personnel	B.3	2 234 065	2 303 812	2 303 812
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	1 080 108	454 585	454 585
Autres charges d'exploitation	B.5	2 161 233	2 170 770	2 170 770
<u>Total des charges d'exploitation</u>		63 702 347	70 363 375	69 914 140
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		199 396	2 112 618	2 561 853
Charges financières nettes	B.6	280 386	(1 457 604)	(1 457 604)
Autres gains ordinaires	B.7	42 275	66 824	66 824
Autres pertes ordinaires	B.8	(68 748)	(33 405)	(33 405)
<u>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</u>		453 310	688 433	1 137 668
Impôts exigibles		(163 213)	(194 161)	(194 161)
<u>RESULTAT NET</u>		290 096	494 272	943 507
Effets des modifications comptables		-	-	-
<u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u>		290 096	494 272	943 507
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	-	-
Part revenant au groupe		290 096	494 272	943 507

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

Groupe CELLCOM
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinar tunisien)

		Exercice de 12 mois clos le 31		
		Décembre		
Notes		2025	2024 (*)	2024
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>				
	Résultat net après modifications comptables	<u>290 096</u>	<u>494 272</u>	<u>943 507</u>
	Ajustements pour :			
	*Amortissements et provisions	1 080 108	454 585	454 585
	*Variation des :			
	- Stocks	(1 600 517)	(1 759 166)	(1 759 166)
	- Créances clients	(1 709 494)	(5 620 210)	(5 620 210)
	- Autres actifs	(130 072)	1 401 721	1 401 721
	- Fournisseurs et autres dettes	(1 329 548)	4 236 715	3 787 480
	Intérêt courus	14 338	99 272	99 272
	*Plus ou moins-values de cession	-	(14 833)	(14 833)
	Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	<u>C1 (3 385 089)</u>	<u>(707 645)</u>	<u>(707 645)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>				
	Décassement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(271 326)	(208 052)	(208 052)
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	189 000	189 000
	Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<u>C2 (271 326)</u>	<u>(19 052)</u>	<u>(19 052)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>				
	Variation des emprunts leasing (Principal)	183 428	(59 152)	(59 152)
	Variation des crédits de financement à court terme	3 085 657	1 654 910	1 654 910
	Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	<u>C3 3 269 085</u>	<u>1 595 758</u>	<u>1 595 758</u>
	Variation de trésorerie	<u>(387 330)</u>	<u>869 061</u>	<u>869 061</u>
	Trésorerie au début de l'exercice	325 130	(543 931)	(543 931)
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>C4 (62 200)</u>	<u>325 130</u>	<u>325 130</u>

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. Présentation du Groupe

Le « Groupe CELLCOM » est un groupe de sociétés composé des quatre entités suivantes :

- « CELLCOM SA » (Société mère) : Société anonyme cotée en bourse ayant pour capital 4 461 532 Dinars. La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés. Elle est également distributeur des lignes et des cartes de recharge téléphoniques de Tunisie Télécom.
- « CELLCOM Retail » : SARL au capital de 500 000 Dinars ayant pour objet principal le commerce de détail du matériel et des équipements de télécommunication.
- « CELLCOM Distribution » : SARL au capital de 1 000 000 Dinars ayant pour objet principal la commercialisation des petits électroménagers, des produits audiovisuels, des écrans de télévision, des récepteurs et des paraboles.
- « CELLCOM international » : SARL au capital de 150 000 Dinars créée en 2018 et non encore entrée en activité au 31/12/2025.

II. Référentiel comptable

Les Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM », arrêtés au 31 Décembre 2025, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du Cadre Conceptuel ;
- De la Norme Comptable Générale (NCT 1) ;
- Des Normes Comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- De la Norme Comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la Norme Comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

III. Principes de comptabilisation

Les Etats Financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et sont préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

IV. Principes de consolidation

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de 40% des droits de vote ou dispose du pouvoir d'exercer un contrôle sur leurs activités.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les Etats Financiers des filiales couvrent la même période de référence que celle de la société mère, et sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-Groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes sont éliminés.

Les intérêts minoritaires représentent la part des profits ou des pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

L'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Les Etats Financiers consolidés comprennent les Etats Financiers de la société « CELLCOM SA » et ceux de ses filiales, arrêtés au 31 Décembre 2025.

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du « Groupe CELLCOM » se présentent comme suit :

Sociétés	2025		2024		2025
	%	%	%	%	
	De contrôle	D'intérêt	De contrôle	De contrôle	
CELLCOM SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM DISTRIBUTION	99,99%	99,00%	99,99%	99,99%	Intégration Globale
CELLCOM RETAIL	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	Intégration Globale
CELLCOM INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM COTE D'IVOIRE	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre (*)

(*) La société « CELLCOM Côte d'Ivoire » a été exclue du périmètre de consolidation depuis 2018 et a fait l'objet d'une réserve au niveau de notre opinion d'audit sur les Etats Financiers Consolidés.

VI. Méthodes comptables

Les principes comptables les plus significatifs utilisés pour la préparation des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » se résument comme suit :

► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;

- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Éléments Libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

► Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-Groupe

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

► Impôt différé

Les sociétés du « Groupe CELLCOM » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VII. Informations afférentes aux éléments des Etats Financiers Consolidés

A- Notes du bilan consolidéA.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 536 721 DT au 31 Décembre 2025 contre 377 956 DT au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	Dotations	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2025
Logiciels	366 274	-	366 274	366 274	-	366 274	-	-
Immobilisations en cours	-	150 653	150 653	-	-	-	-	150 653
Immobilisations incorporelles	366 274	150 653	516 927	366 274	-	366 274	-	150 653
Matériels et outillages	146 064	-	146 064	144 020	986	145 007	2 044	1 058
Matériels de transport	22	-	22	22		22	-	-
Agencements, aménagements et installations	1 184 714	2 690	1 187 404	1 110 376	29 060	1 139 436	74 338	47 967
Matériels et mobiliers de bureaux	191 707	6 983	198 690	179 816	3 463	183 279	11 891	15 411
Matériels informatiques	414 158	-	414 158	393 369	14 009	407 378	20 789	6 779
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 675 262	111 000	1 786 262	1 406 367	65 043	1 471 410	268 895	314 853
Immobilisations en cours	22 000	-	22 000	22 000		22 000	-	-
Immobilisations corporelles	3 633 927	120 673	3 754 600	3 255 971	112 561	3 368 532	377 956	386 068
Total des immobilisations	4 000 201	271 326	4 271 527	3 622 245	112 561	3 734 806	377 956	536 721

A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 305 702 DT au 31 Décembre 2025 contre le même solde au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
Titres de participation non consolidés (*)	308 020	308 020
Total brut	624 512	624 512
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(318 810)	(318 810)
Total net	305 702	305 702

(*) Il s'agit principalement des titres de participation dans « CELLCOM Côte d'Ivoire » s'élevant à 307 020 Dinars, totalement provisionnés.

A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 9 414 320 DT au 31 Décembre 2025 contre 7 939 702 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Stocks de marchandises	12 005 440	10 404 923
Total brut	12 005 440	10 404 923
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 591 120)	(2 465 221)
Total net	9 414 320	7 939 702

A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 10 993 731 DT au 31 Décembre 2025 contre 10 025 285 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	5 674 624	5 644 267
Clients - effets à recevoir	3 700 204	2 505 183
Clients - chèques impayés	3 294 427	3 357 080
Clients douteux	3 220 657	2 941 662
Clients - traites impayées	2 461 004	1 865 551
Clients factures à établir	1 627 855	1 270 140
Clients - traites cautionnes	-	685 394
Total brut	19 978 771	18 269 277
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 573 938)	(5 098 496)
Provision pour dépréciation des clients	(3 411 102)	(3 145 496)
Total net	10 993 731	10 025 285

A.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 12 550 383 DT au 31 Décembre 2025 contre 12 510 214 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Débiteurs divers	6 978 433	7 089 088
Etat, Impôts et taxes	5 710 274	5 263 300
Comptes transitoires	677 254	827 955
Produits à recevoir	158 360	163 113
Charges constatées d'avance	83 285	73 171
Fournisseurs - avances et acomptes	75 196	129
Prêts aux personnels	50 816	19 466
Fournisseurs débiteurs	-	167 322
Total brut	13 733 618	13 603 544
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 183 235)	(1 093 330)
Total net	12 550 383	12 510 214

A.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 930 962 DT au 31 Décembre 2025 contre 2 041 862 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
BH	870 634	1 476 825
Amen Bank	22 658	23 114
Effets et chèques a l'encaissement	16 326	321 266
Attijari Bank	10 015	106 240
C C P	7 992	114 010
Caisse courante	3 337	407
Total	930 962	2 041 862

A.7 Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2024 Avant retraitements	Retraitements	Solde au 31/12/2024 Après retraitements	Affectation du résultat	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2025
Capital social	4 461 532	-	4 461 532	-			4 461 532
Réserves consolidées (groupe) (*)	1 213 162	(612 433)	600 729	943 507	(449 235)		1 095 001
Résultats consolidées (groupe) (*)	943 507	(449 235)	494 272	(943 507)	449 235	290 096	290 096
Capitaux propres du groupe (*)	6 618 201	(1 061 668)	5 556 533	-	-	290 096	5 846 629
Intérêts des minoritaires (réserves & capital)	1	-	1	-		-	1
Intérêts des minoritaires (résultat)	-	-	-	-		-	-
Intérêts des minoritaires	1	-	1	-	-	-	1
Total C.P. consolidés	6 618 202	(1 061 668)	5 556 534	-	-	290 096	5 846 630

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

A.8 Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 357 947 DT au 31 Décembre 2025 contre 224 845 DT au 31 Décembre 2024 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

A.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 482 460 DT au 31 Décembre 2025 contre 471 765 DT au 31 Décembre 2024 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par le Groupe.

A.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 8 433 937 DT au 31 Décembre 2025 contre 10 546 553 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs étrangers	4 622 367	10 026 860
Fournisseurs locaux	3 811 570	519 693
Total	8 433 937	10 546 553

A.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 3 141 530 DT au 31 Décembre 2025 contre 2 358 462 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges à payer	1 684 289	1 371 398
Dettes fiscales	454 865	127 293
Clients avances et acomptes	246 284	234 506
Recettes en instance d'affectation	193 897	193 897
Dettes sociales	155 745	154 470
Dettes envers les personnels	139 189	117 221
Créditeurs divers	171 483	108 214
Comptes transitoires passifs	92 913	48 598
Assurance groupe	2 865	2 865
Total	3 141 530	2 358 462

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 16 469 314 DT contre 14 042 562 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Crédit de mobilisation de créances commerciales	15 251 045	12 165 388
Banque de l'Habitat (Exploitation)	986 768	1 710 594
Intérêts courus et non échus	126 914	112 576
Credit a moins d'un an Hannibal lease	98 193	47 866
Tunisie factoring	6 139	6 139
Amen Bank	255	-
Total	16 469 314	14 042 562

B- Notes de l'état de résultat consolidé

B.1 Revenus

Les revenus s'élèvent à 63 901 744 DT au titre de l'exercice 2025 contre 72 475 993 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Ventes des marchandises	59 375 133	64 508 139
Ventes des cartes de recharge	4 526 611	7 967 854
Total	63 901 744	72 475 993

B.2 Coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 58 226 941 DT au titre de l'exercice 2025 contre 65 434 208 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Achats de marchandises	43 337 188	51 620 058
Frais sur achats de marchandises	11 277 561	13 081 412
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 845 394	2 578 640
Variation des stocks des marchandises	766 798	(1 759 166)
Commissions sur ventes PEM	-	611
RRR obtenus sur achat	-	(87 347)
Total	58 226 941	65 434 208

(*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note VIII)

B.3 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 234 065 DT au titre de l'exercice 2025 contre 2 303 812 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Rémunérations brutes	1 825 323	1 888 648
Cotisations sociales	344 507	354 614
Assurances groupe	64 235	60 550
Total	2 234 065	2 303 812

B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent à 1 080 108 DT (Dotation nette) au titre de l'exercice 2025 contre 454 585 DT (Dotation nette) au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	1 575 617	419 292
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	236 576	18 510
Dotations aux amortissements	112 562	155 344
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	89 904	36 328
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 152	63 244
Dotations aux résorptions des charges	4 406	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(18 862)	-
Reprises sur provisions des chèques impayés	(81 622)	(68 043)
Reprises sur provisions pour dépréciations stocks	(110 678)	(164 590)
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(335 598)	(5 500)
Reprises sur provisions des effets impayés	(417 349)	-
Total	1 080 108	454 585

B.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2 161 233 DT au titre de l'exercice 2025 contre 2 170 770 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Honoraires et commissions	667 213	676 781
Frais de Marketing	320 930	391 616
Locations	297 035	253 121
Achats non stockés	198 685	196 387
Impôts et taxes	169 800	213 255
Entretiens et réparations	117 464	94 391
Frais bancaires	79 558	104 442
Autres services extérieurs	59 337	95 796
Primes d'assurances	57 560	64 379
Jetons de présence	57 500	31 250
Déplacements Missions Réceptions	46 488	87 847
Etudes, documentations Formations	45 192	28 068
Frais de télécommunication	38 767	42 425
Transport	27 062	19 914
Publicité	13 645	16 476
Sous-traitance	(1 720)	167
Transfert de charges	(33 283)	(145 545)
Total	2 161 233	2 170 770

B.6 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à (280 386) DT (Produit nette) au titre de l'exercice 2025 contre 1 457 604 DT (Charge nette) au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 197 934	1 080 918
Intérêts d'escompte et encaissements effets	151 860	30 822
Agios débiteurs	57 632	7 109
Intérêts Hannibal Lease	46 851	31 839
Agios Créditeurs	(3 989)	(7 201)
Différences de change nettes	(1 730 674)	314 117
Total	(280 386)	1 457 604

B.7 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 42 275 DT au titre de l'exercice 2025 contre 66 824 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024
Autres gains	42 275	37 824
Produits nets sur cessions des immobilisations	-	29 000
Total	42 275	66 824

B.8 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 68 748 DT au titre de l'exercice 2025 contre 33 405 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	2025	2024
Autres pertes	62 240	6 568
Pénalités et amendes	6 508	12 670
Charges nettes sur cessions des immobilisations	-	14 167
Total	68 748	33 405

Notes de l'état des flux de trésorerie consolidé

C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total négatif de 3 385 089 DT au titre de l'exercice 2025 contre un flux négatif de 707 645 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024 (*)	Variation
Résultat net de l'exercice (Groupe)			290 096
Part revenant aux intérêts minoritaires			-
Ajustements pour :			
Amortissements des immobilisations	3 734 806	3 622 244	112 562
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	318 810	318 810	-
Provisions pour dépréciation des stocks	2 591 121	2 465 221	125 899
Provisions pour dépréciation des créances clients	8 985 040	8 243 992	741 048
Provisions pour dépréciation des autres créances	1 183 235	1 093 331	89 904
Provisions pour risques et charges	482 460	471 764	10 696
Total 1			1 080 108
Ajustements pour variation des :			
Stocks	12 005 440	10 404 923	(1 600 517)
Créances clients	19 978 772	18 269 277	(1 709 494)
Autres actifs	13 733 618	13 603 544	(130 072)
Fournisseurs et autres dettes	11 575 467	12 905 015	(1 329 548)
Intérêt courus	126 915	112 576	14 338
Total 2			(4 755 293)
Plus ou moins-values de cession			-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			(3 385 089)

C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 271 326 DT au titre de l'exercice 2025 contre un flux négatif de 19 052 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024	Variation
Décassements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	4 271 527	4 000 201	(271 326)
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(271 326)

C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 3 269 085 DT au titre de l'exercice 2025 contre un flux positif de 1 595 758 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024	Variation
Remboursements d'emprunts leasing (Principal)			
Variation des emprunts leasing à long terme	357 947	224 845	133 102
Variation des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	98 193	47 866	50 327
Total 1			183 429
Variation des crédits de financement à court terme			
Variation des crédits de financement à court terme	15 251 045	12 165 388	3 085 657
Total 2			3 085 657
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement			3 269 085

C.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie nette accuse un solde négatif de 62 200 DT au 31 Décembre 2025 contre un solde positif de 325 130 DT au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	930 962	2 041 862
Concours bancaires	(993 162)	(1 716 732)
Total	(62 200)	325 130

VIII. Modifications comptables

Une correction d'erreur a été opérée lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette correction concerne la non-comptabilisation, au cours des exercices antérieurs, d'une taxation douanière relative à l'encouragement à la création.

Cette taxe, prévue par les dispositions du décret-loi n°30 du 10 juin 2020, est applicable aux produits importés et porte sur les déclarations douanières déposées par la société au cours de la période allant du 11 juin 2020 au 23 septembre 2025.

La notification relative à cette taxation a été reçue en date du 3 décembre 2025 pour un montant total de 1 645 424 DT. L'absence de comptabilisation de cette obligation au titre des exercices antérieurs constitue une omission d'un passif.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT 11, cette situation a été traitée en correction d'erreur avec ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025. À des fins comparatives, les données des exercices antérieurs ont été retraitées comme suit :

En Dinars	31/12/2024 avant retraitements	Retraitements	31/12/2024 après retraitements
Bilan "Capitaux propres et passifs"			
Réserves consolidées	1 213 162	(612 433)	600 729
Résultat consolidé	943 507	(449 235)	494 272
Total		(1 061 668)	
Autres passifs courants	1 296 794	1 061 668	2 358 462
Total des passifs courants	25 885 909	1 061 668	26 947 577
Total des passifs	26 582 519	1 061 668	27 644 187
Etat de résultat			
Coût d'achat des marchandises vendues	64 984 973	449 235	65 434 208
Total des charges d'exploitation	69 914 141	449 235	70 363 375
Résultat d'exploitation	2 561 853	(449 235)	2 112 618
Résultat courant des sociétés intégrées	1 137 668	(449 235)	688 433
Résultat net de l'exercice	943 507	(449 235)	494 272
Etat des flux de trésorerie			
Résultat net après modifications comptables	943 507	(449 235)	494 272
Fournisseurs et autres dettes	3 787 480	449 235	4 236 715

IX. Continuité d'exploitation de la filiale « CELLCOM Retail »

Les fonds propres de la société « CELLCOM Retail » présentent au 31 décembre 2025 un solde négatif de 358 686 DT, résultant principalement des pertes accumulées au cours des derniers exercices, dans un contexte marqué par une baisse significative du volume d'activités depuis la résiliation, fin 2021, des relations commerciales avec la société « JUMIA », ancien principal client.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 décembre 2023 a décidé la poursuite de l'activité et a procédé à une augmentation de capital de 460 000 DT par conversion d'une créance détenue par « CELLCOM SA ». Néanmoins, malgré cette opération, la société continue d'enregistrer des performances déficitaires, avec des pertes reportées de 561 699 DT et un résultat net déficitaire de 300 987 DT au titre de l'exercice 2025, conduisant au maintien de capitaux propres négatifs à la clôture.

Face à cette situation, un plan de reprise a été élaboré en 2024 mais n'a été que partiellement mis en œuvre. Un second plan a été établi en 2025 et a également fait l'objet d'une exécution partielle.

Malgré la volonté des actionnaires de relancer l'activité à travers la recherche de nouveaux contrats, éléments ayant conduit à retenir l'hypothèse de continuité d'exploitation lors de l'arrêt des comptes, les facteurs évoqués ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

X. Engagements hors bilan

1- Engagements donnés

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 988 137 DT.

2- Engagements reçus

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 40 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a bénéficié d'un aval de l'AMEN BANK, consenti par M. Mohamed BERHOUMA, en garantie de l'enveloppe de cessions de créances professionnelles de 2 000 000 Dinars, octroyée en 2013
- La société CELLCOM Retail SARL a obtenu de la part de la société YKH Holding SA un engagement formalisé par une lettre de confort en date du 04 mai 2026, visant à garantir la couverture des dettes intergroupe existantes ou à venir entre les entités du groupe CELLCOM.

XI. INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS 2025 :

1- Cadre de préparation et principe de matérialité financière

La présente note aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, est établie conformément :

- Aux communiqués du CMF du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026
- Aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations en matière de durabilité dans les notes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les informations présentées dans cette note visent à permettre aux utilisateurs des états financiers du groupe CELLCOM de comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques et opportunités liés aux changements climatiques peuvent influencer la situation financière, la performance et les flux de trésorerie du groupe CELLCOM.

2- Mode de Gouvernance

Le conseil d'administration supervise les activités de la responsabilité sociétale (RSE) et l'intégration progressive des risques et opportunités de durabilité et climatiques dans la stratégie globale du groupe CELLCOM. La matérialité financière des enjeux de durabilité, y compris les opportunités et risques climatiques, sera intégrée progressivement aux dispositifs de supervision.

A cet effet, un comité dédié de durabilité est en cours de mise en place sous la supervision du conseil d'administration. Un processus officiel de désignation des membres, avec critères et durée de mandat, est en cours d'élaboration.

Les nominations des membres du comité de durabilité seront pleinement formalisées et documentées. Actuellement les activités et initiatives RSE qui représentent des opportunités en matière de la durabilité sont actuellement supervisées par la direction générale. Les processus intègrent partiellement les opportunités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

La veille réglementaire ESG, technologique et concurrentielle permettra de garantir aux instances de gouvernance une information permanente et référencée sur les risques et opportunités de durabilité et liées aux changements climatiques.

3- Stratégie ESG

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques sont pris en considération dans la stratégie du groupe CELLCOM notamment dans le choix des nouveaux projets tels que les projets d'investissement dans la distribution des produits nécessitant un traitement spécifique par rapport à l'environnement, optimisation et enlèvement des déchets et des initiatives sociales. Les incidences de ces opportunités et risques de durabilité et climatiques seront décrites de manière qualitative au niveau des opérations. Groupe CELLCOM adoptera une approche progressive visant à :

- Accentuer le cadre de gouvernance et appuyer le dispositif organisationnel de la RSE et de gestion des risques et opportunités ESG ;
- Augmenter la prise en compte des enjeux de durabilité dans la stratégie de développement du groupe CELLCOM ;
- La mise en place progressive d'un dispositif de Reporting ESG, fondé sur l'approche de matérialité financière, d'où des plans d'actions, des feuilles de route, procès-verbaux de réunions ou décisions internes seront mises en place progressivement afin de statuer le dispositif de Reporting ESG qui est en train d'être mis en place.

4- Gestion des risques et opportunités

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques seront déterminés à partir de plusieurs sources d'information, notamment :

- Les données internes relatives aux quantités de déchets, méthode de stockage de certains produits influant l'environnement de Cellcom.
- Les enjeux sociaux pertinents à Cellcom, à savoir les pratiques de travail, à titre d'exemple la qualité de travail (aménagement des espaces ; équilibre vie professionnelle/vie personnelle) ; dialogue social et engagements, consultation, transparence et implication des effectifs.
- La surveillance réglementaire, concurrentielle et technologique.
- La méthodologie retenue pour l'identification et l'évaluation des risques et opportunités ESG, repose sur l'analyse de double matérialité. Cette approche permet aux entreprises de prendre en compte à la fois les impacts externes (sociétaux et environnementaux) et internes (financiers et opérationnels) de leurs activités.

Les risques de durabilité seront évalués selon leur fréquence, importance et incidence au niveau de la cartographie des risques du groupe CELLCOM. Ces éléments devraient impacter la sélection des projets d'investissements et les décisions opérationnelles. De plus, ils seront inclus au niveau de l'évaluation des projets soumis à des impératifs spécifiques, notamment dans le cadre des diligences exigées par les clients et fournisseurs étrangers. Les impacts financiers potentiels de ces risques et opportunités de durabilité sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme, doivent être identifiés et intégrés d'une manière formelle dans les mécanismes existants d'évaluation des décisions stratégiques et opérationnelles, dans le cadre de l'analyse de matérialité financière. À la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, aucun événement lié aux risques et opportunités de durabilité n'a entraîné d'ajustement comptable spécifique.

5- Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

Cellcom SA adopte une approche transitoire, conformément au principe « Comply or Explain » du CMF, et que l'absence d'indicateurs est dû au niveau actuel de maturité des données, des systèmes d'information et l'absence de risques ESG matériellement significatifs identifiés à ce stade.

6- Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le MACF concernent les secteurs d'activités suivantes : électricité et Hydrogène, Acier, Aluminium, Ciment, Engrais. Les activités du groupe CELLCOM ne sont pas incluses dans ces secteurs. Par conséquent, la société du groupe CELLCOM n'est pas exposée aux exigences du MACF.

XII. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents États Financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

GROUPE CELLCOM

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Etats Financiers consolidés - Exercice clos le 31 Décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 5 846 629 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 290 096 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Participation au capital de la société « CELLCOM Côte d'Ivoire »

Les titres de participation détenus par la société « CELLCOM SA » sur la société « CELLCOM Côte d'Ivoire » accusent, au 31 Décembre 2025, un solde de 307 020 DT totalement provisionné.

Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation à partir de l'exercice 2018.

En absence de toute information sur la situation juridique, comptable et financière de cette entité, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère approprié du traitement comptable retenu par la Direction vis-à-vis de ces titres.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note IX aux états financiers relative à la filiale « CELLCOM Retail ». Cette note indique l'existence d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de cette filiale à poursuivre ses activités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après, mentionnée au niveau du rapport d'audit sur les états financiers individuels de la société CELLCOM SA, constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

- **Immobilisations financières**

Risques identifiés

Les immobilisations financières de la société CELLCOM SA présentent au 31 Décembre 2025 un solde net de 1 678 754 DT tel que détaillé au niveau de la note A.2 aux Etats Financiers.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2025 un solde brut de 517 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 358 686 Dinars ;
- Malgré le niveau d'activité enregistré en 2025, les prévisions établies au cours de l'année 2025, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail » et les créances liées.

Notre réponse à ces risques

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues ;
- Revue critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions ;
- Vérification du caractère approprié des provisions pour dépréciation de la valeur comptable nette de ces titres, par rapport à leur valeur d'usage ;

- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés.

2. Respect des délais de publication des Etats Financiers et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par les textes subséquents, la société mère « CELLCOM SA » est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du ou des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées.

3. Capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail »

Les fonds propres de la société CELLCOM Retail accusent au 31 décembre 2025 un solde négatif en raison des pertes subies au cours des exercices antérieurs. Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans les 2 mois de la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue de réduire ou d'augmenter le capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes.

AMC Ernst & Young
Achraf Guermech

Tunis, le 26 Juin 2026